



27e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Mardi 27 août 2019 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Monique Gagnebin (PS)

Trente-neuf Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Curtly Sarah, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Lionel, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé(e)s : Gressot Julien, Schafroth Marc

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 23 est adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Mesdames, Messieurs, au nom du Conseil général et Conseil communal, nous vous faisons part en ce jour, avec tristesse et émotion, du décès de Monsieur Alain Bringolf, ancien Conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds pendant 18 ans, de 1977 à 1995, et ancien député au Grand Conseil neuchâtelois pendant 36 ans, de 1973 à 2009.

Très attaché à sa Ville, il aura marqué celle-ci par sa volonté constante d'être au service de la population. Il s'attachera, comme il l'explique dans un essai sorti l'année dernière, à favoriser la "participation populaire". On relèvera aussi durant ses 18 ans à la tête du Service des travaux publics et de l'urbanisme, ses initiatives en faveur du patrimoine. Il engagera un "Monsieur couleur" afin de repeindre et de redonner vie aux façades de notre Métropole horlogère. On lui doit aussi d'avoir cru dans la possibilité de notre Ville de recevoir le Prix Wakker en 1994, première reconnaissance de la valeur de notre urbanisme.

Au nom des autorités, je demande à l'assemblée ainsi qu'aux représentants de la presse et du public, de vous lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.

UNE MINUTE DE SILENCE

Je vous remercie et je me permets maintenant de vous souhaiter la bienvenue pour cette 27^e séance du Conseil général et vous remercie d'être présents ce soir. J'espère que vous avez bien profité de la pause estivale et que vous revenez en forme pour la suite de la législation.

27e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 27 août 2019 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 23^e séance du Conseil général du 7 mars 2019.
2. Élection d'un représentant du PLR à la Commission de l'action sociale, en remplacement de M. Sven Deschenaux, démissionnaire (report de la séance du 2 juillet 2019).
3. Élection d'un membre du PLR à la Commission temporaire de planification territoriale, en remplacement de M. Sven Deschenaux, démissionnaire (report de la séance du 2 juillet 2019).
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif à la mise en place d'une "monnaie" locale à La Chaux-de-Fonds (DUBRE).
5. Rapport du Conseil communal relatif au changement d'affectation "Charles-L'Eplattenier", bien-fonds partiel 19544 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, passage de la zone de verdure à la zone d'habitation à faible densité (DUBRE).
6. Motion du groupe PLR intitulée "Ayons dans la ligne de mire la bonne cible ...", déposée lors de la séance du 10 avril 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 2 juillet 2019).

Les amendements du POP et de l'UDC, déposés lors de la séance du 2 juillet, seront traités sous ce point.

7. Motion des groupes POP, PS et Les Verts intitulée "Guinguette éphémère", déposée lors de la séance du 10 avril 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 2 juillet 2019).
8. Motion populaire communale "Agissez pour l'économie locale et la surconsommation!" (*texte suit*).

*Monique Gagnebin
présidente du Conseil général*

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous signale avoir reçu une lettre concernant la parcelle communale du sommet de Pouillerel de la part de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine des Montagnes neuchâteloises et qui soutient la lettre envoyée par le Collectif Pouillerel. Cette lettre a été remise aux membres du Conseil communal.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Est-ce que nous pouvons avoir la lecture de cette lettre s'il vous plaît ?

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES
ASPAM**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le Collectif Pouillerel nous a transmis copie de leur courrier du 31 mai dernier à votre attention relatif à la parcelle communale du sommet de Pouillerel.

Lors de son comité du 20 juin dernier, l'ASPAM a manifesté son soutien unanime à cette démarche et son souci qu'un lieu aussi emblématique des Montagnes neuchâteloises que Pouillerel ne soit pas purement et simplement dénaturé.

Nous avons également lu dans la presse du 19 juin dernier que le Conseil général de la Ville de Neuchâtel avait décidé à l'unanimité que les domaines et parcelles agricoles et viticoles en propriété de la Ville de Neuchâtel seraient désormais cultivés conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'agriculture biologique.

Nous pensons que la protection des traits caractéristiques de l'environnement de nos fermes (prairies fleuries, haies, pâturages boisés, grands arbres isolés) est un élément essentiel du patrimoine et plus particulièrement du patrimoine rural des Montagnes. Il est à ce titre urgent que la Ville de La Chaux-de-Fonds décide d'aller dans le même sens que celle de Neuchâtel et ne loue ses terres qu'à des agriculteurs soucieux de respecter l'environnement et sa biodiversité.

Nous saluons le travail effectué en ce sens par certains agriculteurs et relevons par exemple la diversité et beauté des prés et des terres exploités par ceux-ci à proximité de la parcelle communale du sommet de Pouillerel. Cela démontre qu'il est parfaitement possible et qu'il est temps pour les agriculteurs de notre région d'opter pour une agriculture respectueuse de l'environnement, qu'il existe des agriculteurs qui souhaitent prendre un tel virage et que les terres communales ne devraient plus être louées à ceux qui ne veulent pas s'adapter et changer leur mode de production.

Par ce courrier, l'ASPAM manifeste son souci de l'environnement de la ferme Santschi de Pouillerel.

En vous remerciant de l'attention et des suites que vous donnerez à la présente, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour l'ASPAM,

Lucien Tissot, Président

Nathalie Tissot, Secrétaire

Mme Monique Gagnebin, Présidente : En date du 3 juillet, nous avons également reçu un courrier de la part de Communication Suisse ainsi qu'un dossier pour défendre leur position concernant l'affichage commercial en Ville. Il fait référence à l'initiative populaire déposée dernièrement et ayant pour titre "*L'économie locale et la surconsommation*". Ce courrier a été également remis au Conseil communal afin qu'il en prenne connaissance et qu'il puisse le traiter en même temps que l'initiative populaire.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pourrions-nous aussi écouter la lecture de cette lettre qui fait part de la motion populaire communale ?

KS/CS Communication Suisse

Motion populaire pour supprimer l'affichage commercial

Nous l'avons appris par la presse, le "Groupe neuchâtelois de mouvement de grève pour le climat" a déposé une motion populaire pour supprimer l'affichage commercial à La Chaux-de-Fonds.

En qualité d'organisation faîtière de la branche de la communication et de la publicité en Suisse, nous défendons les intérêts de la communication commerciale. Même si nous considérons intéressant le débat que suscitent les auteurs de la motion sur notre modèle de société de consommation, notre rôle est d'informer et de sensibiliser le monde politique aux conséquences directes et indirectes, visibles et invisibles des mouvements antipub.

Selon le groupe qui a déposé cette motion, l'affichage publicitaire se fait "pour les multinationales, aux dépens de l'économie locale". Nous avons préparé un argumentaire sur les enjeux de l'affichage commercial qui montre son utilité, y compris pour les commerçants locaux et la culture. Nous vous en remettons quelques exemplaires.

Ouverts à la discussion et à l'argumentation, nous nous tenons à la disposition de votre Conseil général ou d'une commission ad hoc pour venir exposer notre point de vue dans le cadre du traitement de cette motion.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce qui précède, nous vous adressons, Madame la Présidente, Chère Madame, nos meilleures salutations.

KS/CS Communication Suisse

*Frédéric Zamofing
Chef de projet affichage*

*Vincent Antonioli
Président section romande*

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Le dossier est à disposition mais je ne l'ai pas ici. Vous pouvez le demander sans autre.

Objets déposés

Amendement des Verts – Changement d'affectation Charles L'Eplattenier

Article premier. -

alinéa 1 Le Plan d'aménagement, sanctionnée par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan suivant :

- Plans de changement d'affectation "Charles-L'Eplattenier", bien-fonds partiel 19544 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, extraits modifiant le plan et règlement d'aménagement de la Commune (PRAC) sanctionné le 11 août 1999, échelle 1:5000 / 1:1000, signé le 4 juillet 2019 par l'auteur des plans et par le Conseil communal le 10 juillet 2019.

alinéa 2 Le présent zonage contient une clause écologique : les constructions devront répondre aux normes Minergie-A.

Article 2.-

Le présent arrêté, préavisé par le Chef du Département du développement territorial et de l'environnement, le XX.XX.XXXX est soumis au référendum facultatif.

Article 3.-

Le présent arrêté entrera en vigueur à la date de la publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la feuille officielle.

Article 4.-

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Pour les Verts
Marc Fatton
François Perret

Interpellation demandant l'étude d'une intensification de nos relations entre La Chaux-de-Fonds et Winterthur

Madame la présidente, chers collègues,

Peut-être serez-vous surpris par mon interpellation, mais pour la Chaux-de-Fonds, qui se cherche un second souffle, Winterthur nous semble être l'exemple à suivre, tant cette ville a su rebondir après avoir connu un

important crash industriel. Oui, Winterthur a aussi connu son Tsunami industriel perdant des dizaines de milliers d'emplois et se retrouvant avec d'immenses friches industrielles.

Bien sûr, Winterthur profite de la proximité de Zurich, mais aujourd'hui Winterthur a su rebondir. Elle est une ville de 115'000 habitants en pleine croissance (env. 1200 h. de plus chaque année)

Ses immenses friches constituent un vaste chantier où se côtoient des réhabilitations de halles industrielles à vocation culturelles qui témoignent du passé, construction de logements et de bureaux qui témoignent de la dynamique retrouvée de cette ville, par ailleurs très verdoyante.

Nous entretenons au travers d'une fondation d'anciennes relations avec Winterthur. Les échanges ont été très denses au départ (trains spéciaux de et vers Winterthur, présence de policiers de Winterthur à la braderie, rencontre des exécutifs) puis petit à petit presque plus rien jusqu'à cette année où une trentaine de ressortissants de chacune des villes ont fait le déplacement de Winterthur ou La Chaux-de-Fonds.

L'exécutif de notre Ville se bat pour redonner une nouvelle dynamique à notre Ville et notamment pour abolir les aprioris négatifs qui en ternissent l'image, pour casser la spirale liée à la perte d'habitants et en attirer de nouveaux, or Winterthur est une ville gagnante, un exemple à suivre ! En intensifiant les liens déjà existants, peut-être pourrait-elle contribuer à notre redressement et pourquoi pas nous ouvrir l'accès à des investisseurs en quête de diversification. Elle pourrait aussi devenir notre ville relai dans la région la plus prospère de Suisse.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'étudier une intensification de nos liens avec Winterthur.

Pour le PLR

Daniel Surdez, Claude-André Moser, Alain Vaucher, Christophe Ummel, Nicole Bosshart, Sarah Curty

Motion PLR – "Ayons dans la ligne de mire, la bonne cible"

Sous-amendement à l'amendement UDC

"Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en mettant en avant l'ensemble des atouts de la Ville. ~~en prêtant une attention particulière à la structure des contribuables.~~ Elle demande également d'étudier l'éventualité ~~d'externaliser un mandat de marketing dans ce même but. Cette motion invite le Conseil communal à se donner les moyens pour investir le bon coq (...cadre frontalier?)~~ d'intégrer le traitement de cette motion à celui inhérent à la motion multipartis "Ayons l'audace de nos ambitions", acceptée par le Conseil général le mercredi 10 avril 2019 et réclamant la constitution d'un Service communal de l'économie".

Pour le POP – Karim Boukhris

Pour le PS – Michael Othenin-Girard

Pour les Verts – Marc Fatton

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Dès lors, nous allons passer à l'ordre du jour proprement dit.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR n'a encore personne à proposer. Même chose pour la Commission dont il est question au point 3. Merci.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous allons donc passer au rapport du point 4. Ce sera un débat long.

Rapport d'information du Conseil communal

relatif à la mise en place d'une "monnaie" locale à La Chaux-de-Fonds

(du 7 août 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Par un postulat lié au rapport du Conseil communal relatif au train de mesures à prendre en vue d'améliorer la situation financière de la Ville de La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2020, le Conseil général a demandé au Conseil communal de se pencher sur la création d'une monnaie locale. Le texte du postulat est repris ci-dessous :

"Les partis de gauche demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de lier l'allocation de résidence à une monnaie locale. La mesure prise pour 2017 permet de valoriser la domiciliation communale des employé-e-s de la ville, ce qui nous semble être une bonne décision. Cependant, nous pensons que cette allocation peut être bénéfique, non pas seulement au personnel communal mais également à l'économie locale et donc aux artisans, prestataires de services et commerçants de la place. Près de CHF 400'000.- seront alloués sous la forme d'allocation de résidence, l'intérêt de les lier à cette nouvelle monnaie permettrait d'assurer l'injection de ceux-ci dans une économie locale. Les monnaies locales naissent un peu partout dans le monde et également en Suisse. Début 2017, le canton du Valais lancera 500'000 "Farinets", l'équivalent de CHF 500'000.-, utilisables dans plus de 80 commerces et services. Dans le bassin lémanique, "Le Léman" existe depuis une année et se prépare à une version électronique pour 2017. La Suisse est pionnière en matière de

monnaie parallèle avec la création en 1934 de la banque WIR qui permet aux entreprises suisses d'échanger des biens et services; aujourd'hui une PME sur cinq l'utilise. Le chèque Reka est également une forme de monnaie locale. Nous voyons dans une monnaie locale des Montagnes neuchâteloises, à discuter avec les communes voisines, une possibilité de promouvoir la consommation locale, synonyme de bénéfices pour les habitants et les commerçants locaux. Nous proposons de lier cette monnaie avec l'allocation de résidence, mais nous voyons plus loin en espérant que les entreprises puissent participer à ce système économique en octroyant, par exemple, une part des salaires en monnaie locale. Nous voyons dans cette proposition, un intérêt commun qui surpasse le clivage gauche-droite et qui peut être rassembleur puisque bénéfique à tous."

La création d'une monnaie locale, proposée par le postulat, vise à localiser les dépenses sur le territoire chaud-fonnier et donc à limiter les "fuites" vers d'autres territoires (tourisme d'achat), ainsi que sur internet (e-commerce). L'idée initiale des postulants était d'utiliser cette monnaie locale pour le paiement de l'allocation de résidence des employés communaux vivant à La Chaux-de-Fonds, afin d'assurer une somme importante injectée dans le commerce de proximité. Une telle solution nécessiterait un changement du règlement sur le personnel communal, en effet légalement seul des montants "à bien plaisir", soit non contractuels ou réglementaires, peuvent être versés sans accord des collaborateurs en monnaie locale. Le Conseil communal n'entend pas modifier le principe de l'allocation de résidence. De plus, cette façon de faire toucherait uniquement les personnes vivant à La Chaux-de-Fonds. La Ville a envisagé d'autres solutions pour garantir l'injection d'une somme importante dans le système, garante d'une utilisation optimale (voir ci-dessous).

Le premier constat justifiant la création d'une monnaie locale est lié aux difficultés rencontrées par le commerce de détail. En effet, ce secteur est en grande mutation et connaît une période difficile. Au niveau mondial, le développement fulgurant du e-commerce exige de l'ensemble des acteurs de la branche de revoir leur stratégie commerciale, notamment dans les espaces de vente physiques (magasins). D'une manière générale, les surfaces vacantes ont tendance à augmenter dans de nombreuses villes suisses et européennes, y compris les plus grandes. La tendance est similaire à La Chaux-de-Fonds. La concurrence de l'e-commerce sur les commerces chaud-fonniers s'ajoute à d'autres facteurs : la proximité de la frontière et le pouvoir d'achat des habitants de La Chaux-de-Fonds réputé sensiblement plus bas que dans d'autres régions de notre pays.

Finalement, si La Chaux-de-Fonds demeure le centre d'un espace fonctionnel important et attire des consommateurs des communes environnantes, elle est toutefois également en concurrence avec d'autres villes suisses, où l'offre en commerce est plus large et diversifiée et où l'expérience "shopping" peut être plus agréable notamment grâce à la qualité des espaces publics de centre-ville (zones piétonnières).

L'autre constat, plus général, qui milite en faveur de l'idée de monnaie locale renvoie à la difficulté que rencontrent la ville de La Chaux-de-Fonds, mais aussi le Canton de Neuchâtel, à fixer les richesses qui sont produites sur son territoire, entre autres, par ses entreprises à la pointe dans différents secteurs. Si la ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas les prérogatives pour régler cette problématique à elle seule, elle peut chercher à travailler sur certains aspects, visant à favoriser ce que les économistes appellent aujourd'hui les "circuits-courts" ou l'"économie résidentielle et présenteielle". En plus de ses efforts pour attirer de nouveaux habitants et notamment les pendulaires qui y travaillent mais n'y habitent pas, la Ville cherche par ce projet à favoriser la consommation locale, qu'il s'agisse de celle des habitants de La Chaux-de-Fonds ou de celle des pendulaires.

Objectifs de la création d'une monnaie locale

Deux effets économiques sont recherchés dans le lancement de la monnaie locale.

Premièrement, en distribuant de la monnaie locale (carte chargée en francs suisses) via la politique de rémunération de la Ville et des entreprises privées, ce projet cherche à toucher l'ensemble des personnes travaillant à La Chaux-de-Fonds, qu'elles y résident ou non, qu'elles aient l'habitude d'y consommer ou non. L'idée est donc d'inciter toutes ces personnes à consommer (au moins une fois) dans l'un des commerces ou établissements partenaires et à y dépenser l'argent chargé sur la carte. Ainsi, l'effet économique recherché est direct : plus la somme injectée dans le système est importante, plus la somme dépensée à La Chaux-de-Fonds dans les commerces ou établissements partenaires sera grande.

Deuxièmement, la monnaie locale vise un objectif économique plus indirect. Ce projet vise à la sensibilisation à la thématique de la consommation locale, qu'il s'agisse de considérations écologiques, socio-économiques (maintien de places de travail) ou encore urbanistiques. En effet, l'importance du maintien d'une certaine diversité de commerces pour

l'attractivité de la ville est primordiale. L'idée est, par cette occasion, de mettre en valeur et de faire connaître aux habitants et pendulaires, la richesse du tissu commercial local, les établissements publics ou encore les prestataires culturels, sportifs ou de loisirs. La Chaux-de-Fonds dispose d'une large offre en la matière.

En faisant connaître le tissu commercial et en cherchant à mettre en valeur les opportunités locales, l'objectif est de les faire découvrir à des personnes qui n'ont pas l'habitude de consommer dans ces structures ou à La Chaux-de-Fonds ou qui ne les connaissent simplement pas, à l'image de la difficulté à attirer certains publics dans des institutions culturelles (musées, théâtres, bibliothèques, etc.). Ainsi, la monnaie locale a pour objectif d'aider les consommateurs à pousser pour la première fois la porte des commerces ou autres établissements ou institutions publics chaux-de-fonniers, et ensuite à y revenir ou à en découvrir de nouveaux.

En d'autres mots, les objectifs suivants sont visés :

- Localiser les dépenses sur le territoire chaux-de-fonnier, notamment les dépenses commerciales, tout en évitant les fuites de flux financiers vers d'autres territoires (y compris e-commerce).
- Dynamiser et maintenir l'offre de biens et services à l'échelle locale.
- Augmenter le chiffre d'affaires de ces prestataires (biens et services) et maintenir des emplois dans ces secteurs.
- Développer la sensibilité de tous les acteurs présents sur le territoire de La Chaux-de-Fonds (acteurs privés, publics, citoyens, pendulaires) sur les enjeux du "consommer local" et de la fonction vitale qu'exerce le tissu commercial dans la vie d'une ville.
- Faire connaître et mettre en valeur le tissu commercial local.
- Fédérer les différents acteurs économiques autour d'un projet commun.

Mise en place d'une monnaie locale

En amont du choix de la solution ou des contacts avec les entreprises et commerces, une série d'analyses ont été menées, dont les résultats principaux sont présentés ici.

Tout d'abord, un étudiant de la HE-Arc a consacré son travail de Bachelor aux monnaies locales et plus spécifiquement à la mise en place d'une monnaie locale à La Chaux-de-Fonds. Les points principaux issus de ce travail sont les suivants :

- Une monnaie "locale" (ou un système de bons) peut avoir un intérêt économique.
- Créer une monnaie locale, et notamment l'émission de billets dans une nouvelle devise, n'est pas un processus anodin, notamment en termes de légalité (FINMA), concernant les possibilités de payer les employés dans une autre monnaie que le franc suisse, mais aussi en terme de sécurité de la monnaie ("fausse monnaie").
- Dans les autres régions qui ont créé de telles monnaies, il apparaît qu'elles ne circulent que peu (les magasins n'arrivant pas ou peu à payer leur fournisseurs en monnaie locale); un système de bons ou de cartes apparaît plus judicieux.
- Pour être attractif pour les commerçants, le système doit être très peu coûteux et simple à gérer (administratif, logiciel, etc.).

Ensuite le service juridique s'est penché sur la proposition des postulants, qui visait à payer la prime de résidence (offerte aux employés communaux vivant à La Chaux-de-Fonds) via une monnaie locale. Il apparaît que cette proposition n'est pas envisageable d'un point de vue réglementaire, car il est stipulé dans le règlement que cette prime doit être payée en francs suisses, signifiant qu'elle ne peut l'être en « monnaie locale ». En revanche, le service juridique a souligné que les primes discrétionnaires (par exemple de fin d'année) pouvaient être données sous différentes formes (bouteille de vin, bon d'achat, etc.) car elles ne sont pas prévues dans le contrat.

De toute manière, en ne ciblant que les employés de La Chaux-de-Fonds y résidant, la cible de la monnaie locale n'aurait été que partiellement atteinte à travers les primes de résidence. En effet, l'objectif est également de cibler les pendulaires et les employés du privé. En travaillant plutôt sur les primes discrétionnaires ou des cadeaux offerts à différentes occasions, le public-cible peut être élargi de manière importante et cela permet de s'approcher davantage de l'objectif qui est de faire participer l'ensemble des acteurs présents à La Chaux-de-Fonds, qu'ils y habitent ou non.

En plus des travaux menés par l'étudiant de la HE-Arc, les services de la Ville ont également analysé différents modes de fonctionnement pour les monnaies locales dans d'autres régions, notamment dans la région lémanique, au Valais ou encore à Delémont. De plus, des représentants des milieux du commerce de détail (en l'occurrence le CID) ont également été intégrés tôt dans la réflexion, afin de vérifier la pertinence des pistes esquissées par la Ville et l'intérêt pour un tel projet.

Plusieurs éléments ressortent de cette analyse :

- Pour que la monnaie soit utilisée, il est indispensable qu'elle touche un large public, et pas uniquement les personnes intéressées par les monnaies locales ou déjà consommatrices assidues des « petits commerces ».
- S'il est inhabituel qu'une commune soit initiatrice d'un tel projet (il s'agit en général de personnes issues de la société civile ou d'union de commerçants), il apparaît que ces monnaies locales fonctionnent surtout lorsque les collectivités publiques les soutiennent.
- Les entreprises privées situées à La Chaux-de-Fonds doivent pouvoir participer au projet et être sollicitées.
- Comme le soulevait également le travail de la HE-Arc, il est indispensable que le système choisi soit supportable financièrement et qu'il soit pratique à utiliser pour les commerçants et pour les consommateurs.
- Pour que le système soit attractif pour les personnes recevant une prime en monnaie locale, que la diversité et le nombre des commerces, établissements publics et prestataires de services, culturels, sportifs ou de loisirs partenaires soit suffisant.

Les analyses et éléments ci-dessus soulignent et confirment les effets potentiellement positifs d'une monnaie locale, certes à certaines conditions. La Ville s'est fixée trois objectifs à atteindre pour vérifier l'intérêt des principaux concernés (commerces, entreprises, etc.), ainsi que la pertinence du lancement d'une monnaie locale à La Chaux-de-Fonds.

- Tout d’abord, il s’agissait de trouver une solution technique qui soit à la fois pratique pour les commerces et les consommateurs et financièrement supportable.
- Ensuite, le deuxième objectif consistait à trouver un montant important qui pourrait être injecté dans le système, en l’occurrence le Conseil communal a fixé l’objectif à au moins CHF 200’000.-. En effet, la Ville de La Chaux-de-Fonds étant prête à injecter annuellement CHF 100’000.-, elle souhaitait que les entreprises locales jouent également le jeu pour un montant au minimum similaire.
- Finalement, il s’agissait de trouver suffisamment de commerces, établissements publics ou prestataires divers (loisirs, culture, sport, etc.) pour que les personnes qui recevraient de l’argent à l’aide de cette monnaie puissent le dépenser dans un panel suffisamment large de points d’acceptation, sans se sentir limitées dans leur choix.

Nous revenons ci-dessous en détail sur ces trois aspects.

Choix d'une solution technique

De nombreuses solutions « techniques » existent comme moyen de paiement et peuvent être utilisées pour une monnaie locale. Monnaie imprimée, paiement par carte et paiement par smartphone sont les trois pistes qui ont été explorées pour la monnaie locale chaux-de-fonnière. En tout ce sont 6 entreprises, dont deux entreprises de La Chaux-de-Fonds qui ont été approchées proposant chacune une solution technique un peu différente. Les critères principaux pour analyser ces offres sont les suivants :

- coûts (investissement et annuels);
- praticité et facilité d’utilisation pour les commerçants;
- praticité et facilité d’utilisation pour les consommateurs;
- facilité de mise en œuvre;
- possibilité de créditer la monnaie à de nombreux utilisateurs rapidement et en grand nombre (pour le paiement des employés de la Ville notamment);
- impact marketing.

Le détail de l’évaluation des différentes offres n’est pas présenté ici, seules les principales caractéristiques sont décrites.

L'impression d'une monnaie locale est la piste la plus classique qui ait été envisagée. Les échanges avec les commerçants montrent que peu auraient été favorables à une telle solution, puisqu'il est nécessaire d'avoir une double caisse (immobilisation d'argent), de faire le change auprès d'un guichet pour récupérer son argent en francs suisses, etc. Il s'agit là de la principale contrainte. De plus, l'impression de billets sécurisés coûte et il aurait également fallu prévoir des réimpressions régulières. L'émission de monnaie est également régulée sur le plan légal (FINMA), ce qui aurait pu ajouter de nombreuses contraintes au projet. Si dans ce système la monnaie aurait pu circuler davantage (réutilisation), d'autres exemples de monnaie locale montrent que la circulation fonctionne moins bien qu'espéré. Pour les consommateurs, cela aurait impliqué d'avoir des devises supplémentaires, dans une région, où il n'est pas rare d'avoir également des euros sur soi.

Le paiement par carte a aussi été envisagé. Trois offres ont été demandées pour des solutions techniques sensiblement différentes. La première, la plus élaborée, proposait d'utiliser une carte à puce RFID (comme le Swisspass par ex.) sur laquelle toute une série de prestations auraient pu être intégrée (abonnement de bus, billet de théâtre, etc.), en plus de pouvoir payer avec. Toutefois, cette solution était très chère (plusieurs dizaines de milliers de francs de frais de licence annuelle, en plus des coûts de lancement du projet) et aurait obligé l'entier des partenaires à investir dans du matériel spécifique. Le deuxième système de paiement par carte propose l'utilisation de carte bancaire classique fonctionnant avec les terminaux de paiement dont sont équipés de nombreux commerces et établissements publics. Si cette proposition était intéressante sur les aspects de praticité, sécurité (la carte est personnelle et protégée par un code PIN), les coûts de production par carte sont trop élevés pour imaginer une large distribution, comme celle prévue via les entreprises et la Ville. Le troisième système par carte fonctionne avec des cartes à bande magnétique, nettement moins chères à la production (CHF 1.- par carte, lors de commandes en grand nombre). C'est la solution qui a été retenue, elle est décrite au point suivant.

Les deux dernières solutions utilisent les smartphones comme outil de paiement. La première fonctionne avec de la cryptomonnaie et demande qu'un compte bancaire soit associé à chaque client et chaque commerçant, ce qui a été jugé relativement contraignant pour les utilisateurs et commerçants. La deuxième solution fonctionne un peu comme une carte-cadeau, avec une somme créditée sur le compte en ligne des utilisateurs.

L'offre liée à cette deuxième variante proposait un spectre beaucoup plus large de fonctionnalités, avec l'intégration d'informations diverses (agenda culturel, horaires et localisation des commerces, stationnement), la possibilité d'envoyer des notifications comme les mesures hivernales, mais aussi d'intégrer un abonnement de piscine ou théâtre. Cette proposition a été jugée très intéressante (voir pistes futures), mais son coût de développement trop élevé à l'heure actuelle. De plus, il a de toute manière été estimé que de nombreux utilisateurs et commerçants n'auraient pas été prêts à utiliser un smartphone pour leur paiement à l'heure actuelle et nous ne souhaitons pas être excluants vis-à-vis des seniors notamment (seul un faible pourcentage de la population le fait actuellement).

Solution retenue

La solution retenue se présente sous la forme d'une carte chargeable en francs suisses (type carte-cadeau). Les points forts de cette solution sont les suivants:

- 1) Son coût annuel (licences) est relativement bas (environ CHF 15'000.-) sur une base de 100 commerces/établissements partenaires.
 - a. Les coûts de lancement sont limités.
 - b. Ni la Ville ni la société émettrice des cartes ne prendront de commission ou de frais de transaction supplémentaires.
- 2) Tant pour les utilisateurs que pour les commerçants, l'utilisation d'une telle carte est aisée.
- 3) La carte est rechargeable et réutilisable. Les utilisateurs pourront la recharger à différents endroits, ainsi que connaître le solde de la carte par SMS ou par internet.
- 4) Les contraintes administratives sont très limitées pour les commerçants puisque l'argent dépensé avec cette carte chez eux, leur est reversé à la fin du mois sur leur compte bancaire.
- 5) De nombreux commerces, établissements publics et prestataires visés sont déjà équipés avec le matériel nécessaire pour l'utilisation de cette carte.
- 6) La Ville, qui gèrera le système, pourra facilement créditer des cartes en nombre (pour les primes); il sera également possible de commander des cartes déjà chargées. Elle pourra depuis un poste informatique également faire d'autres opérations comme réactiver une carte échue, transférer le solde d'une carte à une autre, etc.
- 7) La société émettrice possède une forte expérience dans le domaine puisqu'elle offre ces services à de nombreux grands commerces de détail, mais aussi des réseaux de commerces indépendants comme à Lucerne ou à Berne. Le service offert

comprend entre autres une hotline à disposition des utilisateurs et des commerces partenaires.

Avant d'avoir finalisé le choix du système, celui-ci a pu être discuté avec des représentants de l'association des commerçants locaux (le CID). Ces derniers se sont montrés favorables au projet et au choix technique, ce qui a conforté les services de la Ville à continuer dans cette voie. Il faut toutefois signaler que dans la mesure où il s'agit d'une « carte », certains petits commerces ou établissements publics ne sont pas équipés de terminaux de paiement ou équipés de terminaux avec une technologie malheureusement non-compatible. Quelques commerces ou établissements publics ont en effet regretté de ne pas pouvoir participer (voir pistes futures).

Injection d'argent dans le système : une garantie d'utilisation

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, pour qu'une telle « monnaie » ait un sens, il est nécessaire qu'elle soit utilisée par le maximum de personnes et qu'un montant élevé soit injecté dans le système.

Ainsi, pour soutenir ce projet, la Ville a décidé que les primes de fin d'année (primes discrétionnaires) seraient très largement payées avec cette monnaie. Le montant global de ces primes étant relativement modeste, la Ville a également décidé d'offrir chaque année une carte chargée avec CHF 50.- à l'ensemble des collaborateurs de la Ville (y compris les enseignants, soit environ 1'450). Le montant injecté par la Ville, via les gratifications discrétionnaires à ses employés avoisinera les CHF 100'000.- annuellement. A terme, d'autres pistes pourraient être envisagées pour augmenter cette somme, en utilisant cette monnaie à d'autres occasions (cadeaux pour les nouveaux habitants, les nouveaux retraités, les nouveaux citoyens, les naturalisés, les naissances, etc.).

La Ville a toutefois considéré que le lancement d'une monnaie locale ne devait se faire que si les entreprises privées situées sur le territoire communal trouvaient un intérêt à se joindre au projet. Ainsi, les entreprises locales ont été sollicitées pour utiliser également cette carte pour offrir des cadeaux ou primes aux employés, voire des cadeaux pour leurs clients fidèles. L'objectif était d'atteindre au moins CHF 100'000.- qui pourraient être injectés dans le système de la part du privé.

Force est de constater que ce projet suscite un fort intérêt auprès des entreprises, puisque la somme promise a été atteinte et même dépassée

(environ CHF 120'000.- de promesses début août). La reconnaissance des problèmes du commerce de détail et la volonté de participer à l'effort de revitalisation de ce secteur explique cet intérêt, de même que la relative simplicité du système. La liste des entreprises (qui ont accepté que leur nom soit mentionné dans ce rapport) prévoyant de commander des cartes pour leurs employés ou pour leurs clients se trouve en annexe sans indication du montant.

Points d'acceptation

Le troisième objectif était de réunir suffisamment de commerces, établissements publics et prestataires de service (y compris culturels, sportifs et de loisirs) pour que le lancement d'une telle monnaie ait un sens. Ainsi l'objectif était que les utilisateurs puissent dépenser leur argent au moins à 75 endroits, le but étant qu'il y ait une diversité suffisante pour que toutes les personnes bénéficiant d'une carte ne se sentent pas contraintes et puissent au contraire découvrir avec plaisir la richesse du tissu commercial local.

Avant de rechercher des points d'acceptation partenaires, il a été nécessaire de définir la cible de cette monnaie locale et les établissements potentiellement à exclure. En plus des commerces indépendants de détail, il a été décidé d'accepter également les commerces de chaînes ou les franchisés (hormis les grands groupes tels que Migros, Coop, Manor, Lidl, etc.), les établissements publics (bars, restaurants, etc.), les prestataires de services (coiffure, institut de soin, agences de voyage, etc.) et les prestataires culturels, sportifs ou de loisirs (cinémas, piscines, etc.) situés sur le territoire de La Chaux-de-Fonds.

Ainsi, ce sont plus de 400 courriers qui ont été envoyés pour informer et solliciter ces différents acteurs. Les services de la Ville ont également présenté ce projet lors de séances d'information (assemblée générale du CID et une séance d'information ad hoc), en plus de donner des renseignements aux intéressés par téléphone ou de visu. Début août, déjà 86 points d'acceptation privés ont été trouvés et présentent une belle diversité : magasins de sports, de vêtements, de nourriture, salons de coiffure, librairies, kiosques, cinémas, restaurants, etc. (liste en annexe). D'autres commerçants, établissements et prestataires divers évaluent encore leur participation; le total de partenaires est encore plus important, car il faut ajouter à ce chiffre les musées, les piscines et la patinoire de la Ville.

Pour faire partie du projet, les commerces et établissements publics devront payer une cotisation annuelle modique de CHF 150.- qui servira à couvrir les frais de licence du système, ainsi que disposer d'un terminal de paiement compatible (voir plus haut). De plus, pour laisser le temps au système de prendre racine et d'évaluer son intérêt, il a été demandé aux partenaires de s'engager au moins sur deux ans. Ceci laissera le temps de faire un monitoring et de tirer certains enseignements (voir point suivant).

S'il est très vraisemblable que les montants crédités sur les cartes soient dans l'ensemble dépensés, il est difficile de savoir dans quelle mesure les cartes seront rechargées ou de nouvelles cartes acquises par des privés (pour eux-mêmes ou pour faire un cadeau). En effet, il serait nécessaire que les utilisateurs de la carte aient un avantage s'ils paient avec cette carte. Parmi les entreprises rencontrées, plusieurs ont d'ailleurs relevé ce point. Pour favoriser le rechargement et la réutilisation des cartes, il a été proposé aux différents partenaires d'offrir une réduction ou une prestation aux utilisateurs de la carte. Toutefois, il a été décidé de ne pas les contraindre et de laisser chaque commerce ou établissement partenaire trouver le moyen qui est supportable pour lui afin de rendre le système plus attractif. La Ville a donc mis les conditions-cadres en place pour que le système fonctionne. La balle sera maintenant principalement dans le camp des commerçants, prestataires de services et établissements publics partenaires.

Calendrier, communication, suivi et pistes pour le futur

Concernant le calendrier de mise en place de la monnaie locale, l'objectif est que celle-ci puisse être fonctionnelle durant l'automne ou pour le début de la période de l'Avent, période propice aux achats. Pour cela, tous les aspects techniques et administratifs seront traités durant l'été, tels que l'établissement des processus de commandes des cartes pour les entreprises, la récolte des données des terminaux de chaque point d'acceptation, etc.

Durant l'été, la stratégie de communication de la monnaie locale sera également affinée, puisqu'une des clés de sa réussite consiste à faire de cette carte un objet à la fois pratique et attractif. Au-delà du nom, qui a été voté par les points d'acceptation sur la base de propositions diverses, le logo et le design de la carte auront une grande importance. A ce stade, nous pouvons vous annoncer que la monnaie/carte s'appellera l'Abeille. Ce nom lié à La Chaux-de-Fonds permettra une appropriation aisée par les

utilisateurs et notamment une communication ludique. Le logo, le design et la stratégie de communication plus détaillée seront développés durant l'été.

Pour analyser l'utilisation de cette monnaie locale – et pour vérifier son intérêt - il est prévu de réaliser un monitoring durant 2 ans. Celui-ci permettra si besoin d'adapter la solution technique, d'élargir ou de restreindre les partenaires potentiels, d'affiner les processus administratifs (commande ou chargement des cartes, paiements mensuels, etc.), etc. Il sera réalisé par les services de la Ville sur la base des analyses faites de l'utilisation des cartes, des retours des points d'acceptation et des entreprises partenaires.

Ce monitoring permettra également d'esquisser les suites potentielles à donner à cette monnaie locale. Comme évoqué plus haut, le développement d'une application pour smartphone utile à la vie quotidienne pour tous les Chaux-de-Fonniers et pendulaires – donnant des informations sur les commerces, l'agenda culturel, sur les mesures hivernales, le stationnement, etc. - a suscité de nombreux intérêts. Celle-ci pourrait compléter voire remplacer la carte prévue à l'heure actuelle. Elle permettrait notamment aux commerces et établissements publics qui ne sont pas équipés de terminaux de paiement de néanmoins rejoindre le projet.

Relevons finalement que la commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie a préavisé positivement ce rapport le 05.08.2019 avec 7 voix pour, 0 refus et 1 abstention.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

Ce projet de monnaie locale respecte à plusieurs titres les lignes prioritaires fixées dans le rapport de stratégie globale de législature. Tout d'abord, il vise à relocaliser une partie des dépenses, celles liées à la consommation, sur le territoire chaux-de-fonnier et donc limiter les flux vers d'autres territoires. L'objectif, par cette monnaie locale, est entre autres de favoriser la consommation des pendulaires, en plus des citoyens de la Ville, dans les commerces locaux. Ensuite, ce projet vise à soutenir le tissu commercial local, commerces, établissements publics et prestataires, afin de maintenir une offre large et diversifiée. Finalement, en travaillant sur la question de la consommation, cette monnaie locale s'inscrit dans un cadre plus large d'amélioration progressive des espaces publics, afin de rendre les rues et places chaux-de-fonnières plus agréables aux chalands, et en

faire un cadre plus propice aux achats, au délassement ou encore à la flânerie.

Conséquences sur les finances

Ce projet est relativement peu coûteux. Les frais de licences et de fonctionnement du système sont supportés par les commerces et établissements partenaires.

Notamment, pour les aspects communicationnels et de promotion (brochure présentant l'ensemble des partenaires, publicité, flyers, autocollant, etc.), pour rendre les cartes gratuites pour les consommateurs, un budget annuel de CHF 15'000.- est nécessaire. Cette dépense sera intégrée au budget de fonctionnement du SUME.

Afin de soutenir cette monnaie locale et souhaitant offrir un cadeau supplémentaire à ses employés à l'aide d'une carte chargée, la Ville a prévu de charger la carte de 1460 collaborateurs pour un montant total de CHF 73'000.-. Comme ces montants n'ont pas été prévu au budget 2019, un crédit complémentaire sera voté par le Conseil communal, dans le cadre de ses compétences, pour un montant total de CHF 85'000.- pour 2019.

Conséquences sur les ressources humaines

La création d'une monnaie locale demande un certain travail aux services de la Ville, mais celui-ci pourra être absorbé dans les tâches courantes de ceux-ci.

Les principales implications en ressources humaines sont les suivantes :

- Lancement et gestion du projet, recherche de nouveaux partenaires (entreprises, commerces, etc.), liens avec les partenaires, monitoring, etc. : SUME.
- Création d'un logo, design d'une affiche, brochure, etc. : service de la communication.
- Paiements mensuels (entre 70 et 100 paiements), chargement des cartes des collaborateurs communaux et commandes des entreprises privées, gestion des cartes : service des finances.
- Gestion de la distribution des cartes et des primes : service des ressources humaines.

Collaboration intercommunale

A l'heure actuelle, le projet concerne le territoire communal. Selon l'intérêt, il peut être envisagé que d'autres communes de l'agglomération de La Chaux-de-Fonds puisse également utiliser cette même carte. A noter que plus le périmètre géographique de la monnaie locale sera large, moins l'impact pour les acteurs de La Chaux-de-Fonds sera élevé.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Ce projet vise à favoriser la consommation locale d'une manière générale, ce qui peut avoir un effet positif sur l'environnement. Une telle démarche peut limiter les déplacements vers d'autres lieux d'achats ou favoriser les achats de produits locaux. Plus globalement, mettre la consommation locale à l'agenda a un effet sur les trois aspects du développement durable.

b) Aspect social

Soutenir le tissu commercial local permet de garantir une certaine diversité dans l'offre, accessible à tous et de proximité. De plus, il s'agit d'un projet fédérateur, impliquant les acteurs de différentes branches économiques, des acteurs publics, les citoyens et les pendulaires.

c) Aspect économique

D'un point de vue économique, cette monnaie locale vise à amener de nouveaux clients aux commerces ou établissements partenaires et à relocaliser des dépenses sur le territoire chaux-de-fonnier. Le commerce étant un pourvoyeur d'emplois, soutenir ce secteur est une manière de maintenir des emplois et de pérenniser la présence de ces commerces et établissements à La Chaux-de-Fonds.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La thématique de la consommation locale est devenue un enjeu majeur au niveau suisse, voire au-delà et fait partie des aspects primordiaux du développement durable. La Ville de La Chaux-de-Fonds, à travers ce projet de monnaie locale, et ses autres projet en faveur d'une mobilité plus durable ou en matière d'économie d'énergie, montre qu'elle a à cœur de participer à cet effort commun. Finalement, les monnaies locales jouissent d'une certaine cote de popularité à l'heure actuelle, il s'agit donc là d'un

sujet porteur qui permet de faire parler positivement de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous vous remercions pour ce rapport, en particulier les services concernés.

Les réticences que je vais exprimer ne sont pas l'expression d'une opposition à l'idée d'une monnaie locale mais plutôt le reflet de certaines craintes et de perplexité par rapport aux propositions et projections du rapport. Il se lit un peu comme un roman. Une proposition claire à l'origine de l'histoire : verser l'allocation de résidence en monnaie locale. Dès la page 5, le Conseil communal répond à la motion : *la proposition n'est pas envisageable d'un point de vue réglementaire.*

Si l'on s'en tient strictement à cela, le rapport devrait s'arrêter là. Dans une volonté louable de poursuivre dans la voie ouverte par le postulat, le texte se poursuit alignant toute une série d'éléments qui convainquent le lecteur de la complexité du système et des écueils possibles malgré la pertinence de l'objectif. Ainsi, après plusieurs paragraphes qui entretiennent le scepticisme du lecteur, il présume d'une fin de non-recevoir... Rebondissement ! Une solution apparaît et l'histoire s'achève sur une attitude positive vis à vis du postulat. Moyennant toute une série de mesures, d'aménagements et aussi comptant sur une conjonction d'éléments favorables, le Conseil communal table sur une proposition concrète pour mettre en place les conditions-cadre censées assurer que le système fonctionne. C'est un peu inattendu et laisse un sentiment d'incertitude, le scénario ne convainc pas vraiment.

C'est dans l'état d'esprit de ce lecteur que le groupe PLR a très largement échangé sur les inconvénients et les avantages du système proposé, sans dégager une franche unanimité. Tout à l'heure, après avoir entendu les arguments et les explications de nos collègues et du Conseil communal, nous allons devoir participer à un vote. Il ne s'agira pas de voter un arrêté précis, puisque le Conseil Communal estime que les coûts du système n'excéderaient pas ses compétences financière, mais de prendre acte d'un rapport. Cela impliquerait qu'il apporte suffisamment d'éléments pour convaincre de la faisabilité et de la solidité du projet et indirectement un soutien. À ce stade de la discussion, la majorité des conseillers généraux PLR n'est pas convaincue qu'elle peut le faire.

Indiscutablement, le PLR partage les intentions du postulat : favoriser le commerce local en essayant de lui donner le moyen d'être concurrentiel et d'attirer le chaland, car il en va de nos intérêts de consommateurs, de notre économie et de l'écologie. Que les réticences que nous exprimons sur le rapport ne soient pas mal interprétées ; nous sommes attachés à soutenir le commerce local.

La question traitée est éminemment politique, peu dans le sens partisan du terme, mais surtout dans le sens général de l'organisation de la vie de la Cité. Tout au plus, ose-t-on s'interroger sur les limites du rôle

facilitateur de l'Etat dans un tel projet. Le rapport mentionne que l'intervention de la Ville proposée ici est plus conséquente que ce qui se fait ailleurs, mais l'effort nécessaire est peut-être aussi ici plus important.

Nous sommes conseillers généraux, nous légiférons en tant que représentants de la population, en l'occurrence autant du consommateur que du commerçant que nous sommes et que nous côtoyons journallement. Le sujet mérite encore davantage que l'analyse technique et professionnelle du service concerné, il nécessite un dialogue entre les élus et la population. Ce dialogue n'a pas pu avoir lieu. Nous n'avons pas pu prendre la température des gens concernés car tout est allé, comme de plus en plus souvent, trop vite. Une présentation d'un rapport quasi sous toit à la Commission des infrastructures qui n'a pu réunir que huit membres début août, puis approbation quelques jours après par le Conseil communal et enfin envoi il y a dix jours aux groupes. C'est trop court pour juger de sa pertinence, pour y apporter des suggestions et pour apprécier l'état d'esprit dans lequel des commerçants ont répondu et celui du contribuable.

Que les choses soient claires, nous ne remettons pas en cause ici les compétences des services communaux, qui disposent de collaborateurs expérimentés qui s'efforcent d'entretenir des relations de qualité avec le commerce local, cependant nous considérons que la relation ville-commerçant n'est pas forcément la même que celle qu'il y a entre un politicien milicien et un commerçant. C'est cette dernière relation qui n'a pas été suffisamment exploitée à notre sens dans la rédaction du rapport. Nous allons donc aborder les nombreuses questions et réflexions que nous avons développées en séance et qui justifient notre accueil réservé de ce soir.

La somme injectée dans l'économie locale est-elle suffisante et pertinente? Pour certains c'est peu, mais mieux que rien pour les commerçants. Est-ce trop pour le budget communal? Pour certains d'entre nous c'est beaucoup – il faut tenir compte de la part qui, de toute manière, aurait été dépensée sur place – et d'autre part, inversement, de l'effet boule de neige et de l'effet de sensibilisation souhaités qui nécessitent un noyau central d'une certaine consistance. Nous n'avons pas de réponse à cette question.

L'investissement financier et administratif de la Ville, un point important pour nous! À notre sens, il a été sous-estimé. Les conséquences sur les ressources humaines listées en page 14 méritent une analyse plus précise. Dans la situation actuelle, on ne peut pas prendre le risque de devoir supporter la charge de 1 et pourquoi pas 2 EPT supplémentaires pour un résultat incertain. Le calcul des coûts engendrés devrait se faire avec la même rigueur que celle qu'on a appliquée pour les services consentis par la Ville aux citoyens et aux sociétés locales. On ne peut pas

simplement se contenter de lire que cette dépense sera intégrée au budget de fonctionnement du SUME (Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement). Les entreprises ont-elles pleinement conscience des coûts et des éventuelles complications que le système pourrait engendrer ?

La conversion de l'allocation de résidence n'aurait pas engendré de coûts en matière de prime pour la Ville. De plus, elle s'inscrivait dans le même cadre philosophique. A-t-on les moyens de consentir une prime supplémentaire pour les employés de la Ville ? C'est une petite somme individuelle mais finalement une somme conséquente pour la Collectivité, assumée par le contribuable. Celui-ci ne sera pas forcément acquis à une telle mesure – à la valeur symbolique certaine – même si on lui explique que par ce geste la Ville veut montrer la voie aux employeurs privés. La conversion – et là c'est aussi une question importante pour nous – de la prime d'allocation n'est pas possible pour des questions réglementaires. Ne serait-il pas possible de modifier le règlement ?

Dans notre groupe, certains ont suggéré un autre mode de distribution, comme par exemple le tirage au sort des citoyens. La Ville a-t-elle toutefois les moyens d'organiser une sorte de loterie totalement subventionnée ? On pourrait également convertir cette somme en une aide aux commerçants qui pourraient en échange consentir des rabais pour les paiements en monnaie locale. Mais est-ce bien le rôle de l'Etat ?

Nous nous sommes demandé si des comparaisons avaient été faites avec les carnets de bons édités par les commerçants locaux, en termes de complémentarité, de pertinence et d'efficacité potentiels ? Nous nous sommes interrogés sur l'intérêt d'une collaboration avec les villes voisines évoquée dans le rapport. Ce serait effectivement faire perdre une partie de son sens à la démarche. Les Lochois distribueraient-ils une monnaie locale qui pourrait être dépensée à la Chaux-de-Fonds ? Et nos concitoyens, ou certains d'entre vous, chers collègues pendulaires, comment jugeriez-vous une prime en monnaie locale que vous devriez dépenser sur votre lieu de travail ? Ces considérations mettent en évidence les limites du système.

Le monitoring précis envisagé est nécessaire. Le Conseil est-il prêt à abandonner le projet si le système mis en place occasionne des coûts qui dépassent les prévisions et que l'objectif désiré n'est pas atteint ? Ce serait essentiel. Au niveau de la Ville, qu'advient-il de la prime distribuée ainsi durant deux années consécutives ? Devra-t-elle être pérennisée ? Sous une autre forme ? Cela doit être précisé. A-t-on mesuré l'impact sur les petits commerces qui souffrent de la concurrence locale qui elle, subsisterait ? Comment le système pourrait-il profiter à ceux qui en ont le plus besoin et qui menacent de fermer ? Est-ce qu'on ne va pas renforcer les inégalités ? Ceux qui ont déclaré devoir renoncer pour des questions techniques ne sont-ils pas justement ceux-là ? Faut-il vraiment intégrer les services communaux, tels les musées, le théâtre ou la piscine dans le

système ? Ces institutions ont d'autres arguments à faire valoir pour attirer le public local. La somme dépensée auprès d'eux échapperait d'autant plus au commerce local.

La liste des commerçants est belle, celle des employeurs aussi. On ne peut que le saluer, surtout dans le contexte encore imprécis que nous avons mentionné. On le doit assurément à la qualité des rapports que la Ville entretient, par ses services, avec la plupart des commerçants. Il est cependant difficile d'apprécier si 85 réponses positives sur 400 est un bon chiffre ou non. Il y a dans la liste beaucoup de commerçants, liés diversement entre eux, ce qui laisse supposer un effet d'entraînement. Il faut être conscient que cela peut avoir à la fois un effet positif comme négatif.

Ce sujet n'a donc pas laissé le PLR indifférent mais son intérêt ne justifie pas qu'il lui donne son accord inconditionnel sans projection financière précise. Au contraire, c'est un sujet suffisamment important et intéressant pour justifier une prolongation de la réflexion et des échanges. Il ne s'agit pas de repartir à zéro mais de poursuivre l'analyse et les échanges. Nous estimons nécessaire le prolongement de cette analyse en commission pour lever certaines incertitudes et permettre une discussion, en commission elle-même, au sein des groupes et du Conseil général. Nous aurions alors suffisamment d'éléments en main qui pourraient déboucher sur des arrêtés qui définiraient plus clairement les coûts et les limites de l'intervention communale. Nous participerons avec intérêt à la suite des débats avant de déterminer notre attitude finale.

Nous vous remercions de votre attention et en avance le Conseil communal de ses réponses concernant spécialement la modification possible du règlement communal, la qualité des prévisions des coûts pour les services et son intérêt ou non à prolonger les échanges dans le cadre d'une commission ad hoc.

M. Nathan Erard, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous remercions les services de la Ville pour ce rapport complet qui a déjà mis un pied dans sa réalisation grâce aux contacts nombreux et positifs avec les entreprises et les commerces locaux.

Le système choisi est un principe de monnaie locale sous forme de bons – plus large qu'un simple bon puisqu'il y a la choix des commerces où le dépenser – mais il est évident que nous aurions rêvé d'une monnaie locale tournante pérenne et nous comprenons que cela aurait impliqué une infrastructure bien plus conséquente. L'importance de la forme choisie pour les commerces locaux est son aspect "contraignant", puisqu'il n'y a pas d'autres moyens que de dépenser l'Abeille dans lesdits commerces. La masse injectée, dès le départ, nous semble un argument fort qui permettra à ce projet de vivre dès sa création, sans temps de gestation prolongé.

Le monitoring proposé nous paraît judicieux et essentiel ; la Ville devra mettre toutes les ressources humaines nécessaires pour le bon fonctionnement et la pérennité du projet. Un aspect nous paraît notamment important à monitorer. En effet, la masse monétaire risque d'être injectée en amont des fêtes de fin d'année puisque nous sommes sur un système de bons. Il ne faudrait pas que cela induise une utilisation de la monnaie locale qu'autour du mois de décembre. Il faudra donc veiller à mettre en place les outils pour que l'Abeille soit utilisée tout au long de l'année.

Nous accueillons donc favorablement ce rapport et l'accepterons ! Cependant, nous regrettons qu'un rapport d'une telle importance n'ait été présenté qu'à la fin du processus d'élaboration aux commissions et que celles-ci ne jouent qu'un rôle de caisse enregistreuse. Nous souhaiterions qu'à l'avenir le pouvoir législatif soit mieux sollicité tout au long de ce genre de travail. Par ailleurs, nous aimerions vous adresser deux questions : Avez-vous sollicité l'entreprise locale NID pour la production des cartes ? Quels sont les pistes pour encourager les utilisateurs à charger eux-mêmes leur carte ? Est-ce que la piste des rabais dans les commerces a été discutée ?

Merci de votre attention.

M. Lionel Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport en lien avec la future monnaie locale chaux-de-fonnière.

Les objectifs principaux de ce rapport étant de dynamiser et maintenir l'offre de biens et services à l'échelle locale et de favoriser les dépenses sur sol chaux-de-fonnier, le groupe UDC a vite été satisfait du contenu du rapport. Beaucoup de commerces et de points d'acceptation semblent intéressés ce qui conforte notre position. De plus, le fait que les frais de licence soient supportés par les commerces est idéal. Nous sommes également favorables à la solution technique qui a été retenue, à savoir la carte chargeable en franc suisse étant donné que la monnaie sous forme de billet ou de pièce semble poser problème à de nombreux endroits et que l'effet escompté est quasi vain. Des articles de presse en témoignent. Cependant, il est important pour notre groupe que les appareils à cartes soient du ressort des commerçants qui, en règle générale, en possède déjà un.

Pour finir, il est dommage également pour notre groupe que les allocations de résidence ne peuvent pas être versées en monnaie locale.

Nous prenons donc acte de ce rapport d'information.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La mise en place d'une monnaie locale prend vie généralement sous l'impulsion d'acteurs économiques ou d'associations faitières. Dans le

cas présent, c'est le Conseil communal, avec l'aide de ses services et en réponse à un postulat émanant des partis de gauche, qui nous monte un excellent projet de monnaie locale.

En effet, les autorités communales, législatives et exécutives, se soucient de la vitalité des commerces de la Ville et, sans avoir les prétentions de renverser la tendance d'un coup de cuillère à pot – de miel – toute nouvelle mesure permettant de renfoncer la position de nos commerçants face à d'autres modes de consommation très attractifs, doivent être entrepris ! Ce projet à l'avantage de favoriser l'économie présente, pour les habitants de notre Ville comme pour les pendulaires, tout en valorisant les produits locaux et en renforçant la visibilité et l'attractivité économique de la Ville.

Afin de combattre la tentation, parfois grande, du commerce en ligne ou de la compétitivité des prix en euro, pour une ville frontalière comme la nôtre, ce système doit permettre de retenir une partie des flux financiers à La Chaux-de-Fonds et de "booster" le chiffre d'affaires des commerçants qui rejoignent le nids d'Abeille. Pour que cette monnaie fonctionne, il est toutefois nécessaire d'avoir des "émetteurs", des acteurs économiques ou publics qui sont prêts à soutenir ce projet en injectant une partie des primes ou autres formes de gratifications dans la "ruche". À ce titre, et si la réussite d'une monnaie locale dans la durée n'a pas toujours été vérifiée, nous pouvons dire que le projet démarre plutôt bien, grâce à la soixantaine d'entreprises, en plus de la Ville, qui ont été séduites par la simplicité du système et qui sont conscientes du rôle qu'elles ont à jouer dans la revitalisation de ce secteur économique. Petite déception tout de même concernant le manque de participation de certaines grandes marques horlogères de la Ville, mais peut-être rejoindront-elles l'essaim en marche.

Donc en résumé, nous avons un système sérieusement étudié, qui s'appuie sur une étude de la HE-Arc, simple d'utilisation, qui évite les problèmes de sécurité et d'impression inhérents à une monnaie, et dans lequel la Ville ne prendra ni commission ni frais de transaction, au même titre que la société émettrice des dites cartes. Un système où l'argent encaissé par un commerçant par l'intermédiaire de l'Abeille, aussi simplement qu'une carte de paiement traditionnel, lui sera versé chaque sur mois sur son compte bancaire et qui bénéficie déjà plus de CHF 220'000.-, qui retomberont tout droit dans notre économie locale.

Difficile donc ne pas s'enthousiasmer pour l'avenir de notre "Abeille", me direz-vous...! Et je partage cet enthousiasme ! Pas question d'avoir le bourdon ! Mais n'ayons pas peur des mots, le succès de ce projet est maintenant dans les mains des commerçants de notre Ville, car oui, grâce aux efforts de la Ville et des entreprises partenaires, nous pouvons garantir que les CHF 220'000.- annoncés retomberont dans le commerce local. Mais nos commerçants, qui doivent s'approprier ce projet, ont l'opportunité

de se garantir une manne bien plus importante d'Abeilles... au risque sinon de voir l'intérêt des émetteurs se réduire et la manne d'argent local avec.

Bien sûr, lorsqu'on reçoit une carte chargée avec un montant de CHF 100.-, c'est avec plaisir que nous allons les dépenser dans l'un des 100 commerces prêts à accepter cette monnaie, mais quel intérêt de recharger cette carte une fois vide si les commerçants qui acceptent les Abeilles n'offrent pas de gestes commerciaux ? Nous serions dans ce cas tentés de la jeter et d'en attendre une nouvelle en cadeau de Noël, qui avec le temps, perdra de sa superbe puisqu'elle limitera simplement le choix du commerçant sans offrir d'avantages. Donc le principe n'a rien de révolutionnaire... Plus il sera attractif de payer en Abeille, plus il y aura d'émetteurs et donc d'Abeilles en circulation dans les caisses de nos commerces. Alors j'ai envie de dire à nos commerçants "Allons-y !" Portez ce projet dont la réussite vous appartient maintenant ! Usez de la créativité dont vous savez faire preuve avec autant d'enthousiasme et d'énergie que celle utilisée pour combattre la suppression de places de parc ! Et promis, qui si frotte, ne si piquera pas ! Alors on se "ruche" tous dessus et longue vie à notre Abeille d'argent !

Pour presque terminer, le rapport indique un monitoring sur deux ans, avec la volonté de développer une application si le projet fonctionne bien. Une APP, qui ne correspond pas à toutes les catégories de la population, mais en grande partie néanmoins, serait un atout important pour valoriser cette monnaie et les actions des commerçants. À ce titre, j'encourage le Conseil communal à démarrer l'élaboration du cahier des charges avant la fin de la période de monitoring, vu le temps que prennent ce type d'analyses et de développements dans un deuxième temps.

Question : Comment le conseil communal perçoit-il l'éventuelle concurrence des cartes cadeaux qu'utilisent déjà certains commerçants ?

Pour terminer vraiment cette fois-ci, et comme évoqué au début de cette intervention, le groupe socialiste, qui rejoint la remarque du POP et qui trouvait intéressant que deux commissions soient sollicitées – mais pour information, sans qu'on puisse participer à l'élaboration, c'est un peu dommage – tient à souligner l'importance du travail réalisé par les services et les remercie chaleureusement pour la qualité et la clarté du rapport.

Vous l'aurez compris, le groupe PS adoptera cette Abeille et prend acte de ce rapport avec enthousiasme ! Merci de votre attention.

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts s'est penché avec intérêt sur ce rapport. Il en remercie ses auteurs pour sa clarté et la description précise du processus qui a conduit à cette proposition de carte magnétique rechargeable. Bien que cette dernière ne réponde pas entièrement aux différentes demandes du postulat, notamment celle concernant l'allocation

de résidence, et qu'il ne s'agisse pas exactement d'une monnaie, mais davantage d'un système de cartes-cadeaux, elle nous satisfait dans les grandes lignes.

En effet, nous comprenons pourquoi l'option d'une monnaie-papier a été écartée. Les difficultés concernant sa fabrication et sa sécurisation contre la contrefaçon ont contrebalancé l'avantage de voir cet argent circuler uniquement dans l'économie locale. En effet, une Abeille papier-monnaie aurait dû, si reçue par un commerçant de la place, être réinvestie chez un autre fournisseur qui a son tour aurait dû la réinvestir, etc. Or avec la carte cadeau, ce n'est que l'utilisateur primaire, celui qui la reçoit, qui doit faire, entre guillemets, l'effort de se fournir localement. Le système de bons évite cependant une tendance constatée avec les autres monnaies locales, celle de s'accumuler chez certaines personnes n'ayant pas de service ou de matière à acheter par ce moyen-là.

Concernant l'allocation de résidence, nous comprenons les arguments qui conduisent au fait qu'elle ne sera pas versée en monnaie locale et nous trouvons intéressant que ces bons soient donnés à l'ensemble du personnel communal et non seulement à celles et ceux résidant sur le territoire communal.

Vous l'aurez compris, le groupe des Verts prendra acte de ce rapport et espère que la mayonnaise prendra. Cela nous semble probable, car ce moyen de paiement semble être plébiscité par plusieurs entreprises et prestataires de services comme nous le montrent les annexes. Je vous remercie de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'élu PDC a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif à la création d'une monnaie locale et il remercie ses auteurs.

Si la proposition d'une monnaie locale semble être une bonne idée, le PDC considère que cela n'est pas la panacée et que cela ne règlera en aucun cas les soucis financiers de la Ville et du commerce de proximité. À ce propos, il nous apparaît plus important de travailler sur des projets plus conséquents afin de mettre en place une vraie économie circulaire. C'est également de faire travailler les entreprises locales, notamment dans la construction et le génie civil. Lorsqu'on voit des barrières de chantier florissantes de chez Facchinetti ou de chez COLAS, alors que nous avons des entreprises locales, on peut se poser un petit peu la question. Tant et aussi longtemps que les travaux sont inférieurs à CHF 100'000.-, on pourrait attribuer ses travaux à des entreprises de la Ville.

En ce qui concerne le commerce local, oui, celui-ci doit impérativement être soutenu. Pour ce faire, ne devrait-on pas commencer par diminuer les tracasseries administratives pour l'implantation d'une terrasse, ou la pose d'un panneau mobile, voire l'organisation d'un

événement ou de diminuer les taxes y-relatives. Les grandes surfaces disposent de grands parking alors que le centre-ville est saturé et manque de places pour accéder aux petits commerces. Lidl va s'implanter au centre-ville, à la rue de la Serre. La Migros construit à la Charrière. Pendant ce temps-là, le petit commerce de détail se bat contre tout ça. Est-ce ainsi que l'on soutiendra le commerce de proximité ?

En conclusion, la Ville, si on lit dans le rapport, dépense quelque CHF 100'000.- et le rapport laisse entendre qu'il faudra engager du personnel pour gérer cette monnaie. À ce jour, on ne sait pas si c'est une ou plusieurs personnes.

Au vu de ce qui précède, le PDC considère qu'il y a beaucoup d'autres préoccupations, tant pour le commerce de proximité que pour le budget communal que la création de l'Abeille. Aussi, il refusera l'entrée en matière de ce rapport et sollicite une étude complémentaire approfondie quant à la réalisation et à l'articulation de la mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, au nom de Conseil communal, permettez-moi de vous dire à quel point nous sommes satisfaits de vous présenter ce soir un projet qui répond au postulat accepté par votre Autorité en décembre 2017. Un projet modeste, Monsieur Fivaz, mais un projet de longue haleine, c'est-à-dire un projet qui a sollicité des compétences des services communaux durant presque deux ans, dans une démarche de fond, une métrologique structurée et participative – n'en déplaise à certains – et je vais tenter de l'expliquer.

Si ce projet n'est pas tout à fait anodin, nous avons tout à fait conscience avec le Conseil communal qu'il ne s'agit pas du plan Marshall du commerce local. Le Conseil communal est lucide, Mesdames et Messieurs, c'est une évidence que le projet est modeste, qu'il ne changera pas à lui seul les choses pour le commerce de détail de notre Ville, cela dit, à nos yeux, ce projet a plusieurs mérites.

Tout d'abord, il apporte modestement – modestement ! – quelques CHF 220'000.- annuels dans le commerce local. À l'aune du chiffre d'affaire du commerce local, c'est une petite chose mais précédemment il n'y avait rien. Deuxièmement, il amène ponctuellement des clients nouveaux au commerce local, en espérant que ces clients nouveaux y prennent goût, grâce à la qualité exceptionnelle des produits, grâce à la qualité du conseil et grâce à la qualité de l'accueil, le tout pour un prix raisonnable et parfois plus modique que les grandes surfaces, trop peu le savent aujourd'hui ! Troisièmement, le projet fédère les commerçants, c'est sans doute quelque chose de très fort dans la démarche que nous avons souhaité mettre en

place. Il fédère les commerçants entre eux mais fédère également les commerces avec les entreprises et avec la Ville, dans une dynamique partagée. Enfin, quatrième mérite de ce projet, il permet de gratifier nos collaborateurs de modestes cadeaux de fin d'année. À ce propos, le Conseil communal peine à entendre ce qui est apparu ici, dans le cadre de discours, qui consisterait à estimer que de fait nos collaborateurs seraient particulièrement privilégiés par le projet en regard de la population. Sans doute, certains ont omis de se rappeler que nos collaborateurs ont été successivement soumis à une dure contribution de crise, au blocage de tous les échelons salariaux – c'est encore le cas aujourd'hui – à l'indexation négative de l'indice suisse des prix à la consommation dans un contexte économique où les conditions de travail, dans le secteur privé, vont plutôt mieux que mal.

Par ailleurs, il aura également échappé à certains que bon nombre d'entreprises souhaitent participer – elles sont nombreuses, on les a rencontrées – modestement également, mais souhaitent participer au projet et faire bénéficier leurs propres collaborateurs de la monnaie locale. Ces quatre mérites à nos yeux ne sont pas vains. En d'autres termes, pour l'investissement de la Ville de CHF 100'000.- annuels, le Conseil communal entend favoriser une sorte de micro-système gagnant-gagnant pour les commerces locaux, pour la dynamique générale entre les commerces, la Ville et les entreprises et, enfin, modestement, très modestement, pour les collaborateurs de la Ville.

J'aimerais revenir, si vous le permettez, à la méthodologie suivie, ce qui me permettra de répondre aux groupes PLR et PDC, en m'étonnant que certains estiment finalement que le dialogue n'a pas véritablement eu lieu et que, au bout du compte, si je caricature un peu le discours, le travail a été d'une certaine manière bâclé. Vous savez, il ne suffit pas que le résultat d'une réflexion réalisée par les services communaux et le Conseil communal ne soit pas celui qu'on souhaite pour que cela signifie invariablement que le travail n'a pas été participatif, que le travail a été bâclé. En fait, c'est un véritable travail de synthèse qui a été réalisé. Synthèse entre d'abord l'observation des systèmes existants, notamment en Suisse romande, et l'appui de la Haute-Ecole Arc, d'un étudiant qui effectuait son travail de bachelor et de son professeur. Synthèse toujours avec une concertation cette fois avec les commerces, via notamment le site. Je salue la représentante du site qui nous fait le plaisir ce soir d'être dans la salle pour soutenir le projet qui vous est présenté. Synthèse avec la concertation entre les différents services de la Ville, notamment bien sûr le Marketing urbain, qui pilotait le dossier, mais également le Service des ressources humaines, le Service des finances et naturellement le Secteur juridique, qui nous a été ici tout à fait précieux. Enfin, toujours dans ce travail de synthèse, la concertation avec les entreprises de la place, qui ont

toutes été contactées par courrier à minima et dont nombre d'entre elles, et elles sont nombreuses, ont été visitées par les services communaux et par le Conseil communal, ce qui permet toujours de raffermir les liens. Je vous assure que dans ces entreprises, nous avons été bien accueillis, ce qui ne signifie pas que toutes les entreprises ont accepté de participer, mais toutes se sont montrées intéressées.

Il ressort de cette synthèse – et cela me permettra notamment de répondre à la déception que j'ai perçue du côté du POP ou des Verts – qu'un des principaux enseignements que nous pouvons constater dans les monnaies locales mises en place, notamment par exemple le Farinet ou le Léman dont on parle beaucoup, est que ces monnaies locales-là n'accroissent pas véritablement le nombre de clients du commerce local. Elle se concentre entre les mains d'usagers, que j'appellerai, vous me passez l'expression, "alter bobo" qui fréquentaient déjà les points de vente participants à l'expérience. Le plus de notre système – nous espérons que ça marchera mais il est n'est pas garanti, le Conseil communal est lucide – à contrario, c'est qu'il tendra à amener des gens nouveaux dans les commerces qui participent.

L'enseignement principal qui ressort des échanges avec les commerçants, et ça répondra également à la déception que j'ai sentie dans l'intervention du POP, est que ceux-ci refusent assez naturellement un système monétaire qui ne serait pas convertible immédiatement, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas eux-mêmes être contraints de manière rigide par une monnaie avec laquelle ils risquent de peiner à payer, par exemple, leurs propres fournisseurs. Par ailleurs, les commerçants ne veulent pas d'un système de double caisse qui est trop lourd et trop contraignant. À partir de là, au-delà du symbole tendance et identitaire que représenterait le fait de frapper monnaie pour en faire un objet esthétique absolument exceptionnel, au-delà des coûts et des problèmes de sécurité, il n'y aurait pas de sens de poursuivre sur cette voie à moins de souhaiter ou d'être d'accord de poursuivre tout seul. Ceci est un peu absurde parce que la Ville qui met en place une monnaie locale sans commerçant, je vous avouerais qu'on n'irait vraisemblablement par très loin.

L'analyse des services d'urbanisme et des finances, qui me semble être la bonne Autorité pour évaluer très précisément ce genre de préoccupations, a démontré à contrario que l'usine à gaz qu'imagine le PDC ou le PLR, par rapport aux postes que nous devrions engager, serait non seulement possible mais simple et fonctionnelle. Le Service des finances estime, Mesdames et Messieurs, à 0.05EPT le temps annuel alloué à cette tâche, ce n'est pas le SUME qui est allée arracher ce chiffre à la cheffe du Service des finances. Le Service des finances estime donc qu'il peut l'intégrer à ses tâches et y faire face. Quant au SUME, c'est un petit peu plus conséquent, mais il faut compter que les contacts avec les

commerçants ou les entreprises, la promotion du commerce local, font déjà parti de ses attributions, de ses tâches courantes, par le Secteur du marketing urbain. La monnaie locale doit être donc considérée davantage comme un outil pour mener à bien une politique, pour mener à bien ce travail, plutôt que comme une tâche suppléante.

Il y a un certain nombre des questions précises qui ont été posées. Le PS se pose la question de savoir l'impact avec la concurrence des autres cartes cadeaux qu'utilisent déjà certains commerçants. La carte cadeau est un objet qui fonctionne dans une philosophie complètement différente. Elle existera toujours dans la mesure où elle concentre des achats dans un commerce particulier. Le commerçant a avantage à conserver cette carte cadeau et aucun commerçant naturellement n'aurait intérêt à dévoyer le souhait du client pour le transposer sur une potentialité d'achat collective. De ce point de vue-là, la carte cadeau ne nous attire pas. Elle est à la fois un autre outil qui continuera d'exister, qui existe partout, et une concurrente nécessaire à toute monnaie locale. Par contre, si notre monnaie locale fonctionne bien, nous espérons que les cartes cadeaux collectives, comme il en existe en Ville de La Chaux-de-Fonds et dans d'autres villes, soit réunissant plusieurs commerçants, disparaîtront au profit de notre monnaie locale. Advienne que pourra.

Le PLR parle de la projection financière, il me semble que j'y ai répondu. Sur la modification du règlement – c'était une des questions phares PLR, puisqu'elle est revenue dans votre conclusion, Monsieur Moser – ce n'est pas possible de modifier le règlement à moins de sortir la prime de résidence du règlement, parce que la loi, si vous avez bien lu le rapport, dit ceci : *Seul ce qui est hors contrat de travail ou hors règlement peut être versé en monnaie locale*. Donc, ce qui fait partie du contrat de travail ou du règlement doit être versé en franc suisse. À la limite, si un collaborateur faisait la demande expresse que sa prime de résidence soit délivrée en monnaie locale, ce serait possible mais on devrait avoir l'attestation de la volonté du collaborateur. Sauf sortir la prime de résidence de notre règlement, il n'y a aucune possibilité de verser une partie de cette prime de résidence en monnaie locale.

Vous évoquez aussi, au PLR, un souci de renforcer les inégalités entre les commerces en disant que certains commerces vont plus gagner que d'autres avec ce système de CHF 100'000.- injectés, mais c'est déjà la cas aujourd'hui et je vous fiche mon billet que les commerces les plus dynamiques ou les commerces qui proposent les meilleurs produits vont mieux s'en sortir que les commerces moins dynamiques ou ceux qui proposent un mauvais accueil ou un mauvais produit. En même temps, il me semble que ce sont les règles de base du fonctionnement d'une vie commerciale dans une Cité et le Conseil communal ne peut pas envisager finalement de compter les commerces et de répartir les CHF 100'000.-

équitablement entre eux, en leur versant l'équivalent. Ça n'aurait strictement aucun sens.

Vous évoquez également de savoir s'il n'y a pas trop de points d'acceptation, notamment les points d'acceptation communaux, et donc ça n'ira pas directement dans le commerce local. En même temps, force est de constater que c'est un retour sur investissement pour la Ville qui va perdre CHF 100'000.-, donc c'est aussi bien si un peu d'argent revient dans les points d'acceptation communaux, les musées par exemple. Au-delà de ça, ce qui nous a surtout animés, c'est la volonté d'avoir une monnaie locale pour lui donner toutes les chances de réussir – je le dis avec prudence – qui soit la plus attractive possible. Si vous n'avez pas suffisamment de points d'acceptation, naturellement la coercition est trop forte pour les usagers et le mouvement de résistance de l'usager qui recevrait de la monnaie locale serait beaucoup plus fort.

En d'autres termes, le Conseil communal n'envisage pas le prolongement de la réflexion en commissions, simplement parce que la réflexion a été faite. Il serait un peu particulier aujourd'hui que nous disions aux très nombreux partenaires qui ont été consultés, finalement les principaux concernés, que le Conseil général estime que ce que vous avez dit n'est pas suffisamment pertinent, suffisamment intéressant, pour qu'aujourd'hui nous puissions décider. Il faut que les groupes du Conseil général reprennent chacun de vos arguments pour en juger la validité. Je ne suis pas sûr qu'on créerait véritablement la dynamique positive que nous souhaitons créer par ce projet.

Le POP a encore posé la question de savoir si l'entreprise NID a été approchée. L'entreprise NID a été approchée. Le contact a été absolument excellent et elle s'est montrée très intéressée, malheureusement l'entreprise NID, qui est véritablement une entreprise de très grande qualité, une entreprise absolument exceptionnelle, a un niveau de compétences qui dépasse ce que l'on souhaite mettre en place. En d'autres temps, si NID produit une carte telle que celle-ci, en lien avec son activité, en lien avec son image de marque, elle sera beaucoup plus sécurisée que ce que nous allons prévoir et qui est suffisant pour le projet. On arriverait entre autres à un montant d'à peu près CHF 20.- par carte. Par contre, si la monnaie locale – on en a discuté avec les directeurs de NID – devait être une aventure qui s'inscrit dans la durée avec une carte qui deviendrait de plus en plus perfectionnée, avec une carte qui pourrait charger d'autres éléments que simplement la monnaie locale, alors là sans doute que NID deviendrait le bon partenaire. Ils sont prêts à s'engager avec nous dans ce type de réflexion, mais on a d'abord monitoré ce qui se passera ces prochains mois.

J'ai entendu nombre de groupes parler du rabais que devraient octroyer les commerçants pour que la monnaie locale soit plus attractive,

un peu à la manière d'une carte Cumulus. Sachez que c'est le discours que l'on tient aux commerçants et qu'aujourd'hui, malheureusement, il n'y a pas d'accord de tous les commerçants. Certains sont prêts à jouer le jeu, mais évidemment si on avait un accord global sur un système ce serait beaucoup plus facile à communiquer. Ce qui risque de se passer – on reprendra le dialogue avec les commerçants et Madame Leitenberg est là pour vous entendre, pour nous entendre – c'est qu'on aura des commerçants qui ne feront aucun geste, un restaurateur qui offrira le café quand on paie avec la monnaie locale ou un autre commerçant qui fera un petit escompte et on aura donc de la difficulté à communiquer ce geste. Ce n'est pas l'idéal en terme de communication, mais on ne désespère pas arriver à une solution globale. Malheureusement, aujourd'hui, je suis obligé de vous avouer que nous n'avons pas cette solution globale.

Voilà, je crois avoir répondu, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à vos interrogations mais naturellement je suis à disposition si j'ai oublié de répondre à l'une ou l'autre des nombreuses questions que vous avez posées.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets de reprendre la parole pour soulever certains points et expliquer peut-être un peu l'inquiétude que certains membres du PLR avaient sur cette monnaie locale.

Tout d'abord, j'ai entendu certains discours qui disaient que les CHF 200'000.- qui étaient injectés en monnaies locale revenaient aux commerces, alors qu'avant il n'y avait rien, et ça c'est malheureusement pas forcément vrai, parce que si chacun d'entre nous reçoit CHF 50.- en monnaie locale, ces CHF 50.- auraient de toute manière été dépensés dans ces commerces locaux. Même un frontalier qui vient avec son pique-nique et qui repart le soir va dépenser CHF 50.- dans la Ville de La Chaux-de-Fonds en une année. Donc ces CHF 200'00.- c'est faux de dire que ce sont de nouveaux francs qui vont arriver dans les commerces locaux.

Nous avons malheureusement dû prendre des mesures sur le personnel communal, dues à une conjoncture, et peut-être certains ne le savent pas mais dans le privé aussi il y a des mesures qui ont été prises sur les employés. Dans le privé, il n'y a pas partout des échelons donc finalement quelque part c'était une période plutôt difficile. Pour les employés communaux, malheureusement, on a dû prendre certaines mesures qui étaient nécessaires. Maintenant, pour ces CHF 50.-, ça va être difficilement compréhensible pour l'ensemble des contribuables qu'on les redonne en cadeau aux employés communaux, même s'ils le méritent car ils font un très bon travail.

Ça vient en lien un peu avec la remarque d'un membre PLR, qui disait que CHF 200'000.- étaient insuffisants pour relancer le commerce local. Ne

serait-il peut-être pas plus judicieux si, au lieu de ces CHF 50.-, on offrait plutôt un pourcentage sur un investissement sur quatre, comme les chèques Reka, où quand on met CHF 100.- sur carte, eux mettent CHF 10.- de plus ? Donc si on parle d'un 10% et que la Ville injecte CHF 100'000.-, forcément que ça va amener cette fois-ci beaucoup plus d'argent dans le commerce local et pas seulement ces CHF 200'000.- qui me paraissent insuffisants et qui de toute manière auraient été dans le commerce local, donc on ne va rien amener de plus.

Voilà donc quelques précisions pour expliquer un peu les inquiétudes qu'il y avait par rapport à cette monnaie locale, mais bien sûr qu'on est tous favorables à relancer les commerces locaux et qu'on y est sensibles.

Merci.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour ses explications. Il y a quelque chose qui m'a un petit peu choqué, c'est dire qu'on estime que le travail a été bâclé. Je crois que j'ai dit au moins trois fois que le travail technique avait été bien fait par les services et que c'était ce côté politique, donc le contact avec les conseillers généraux, notamment dans les commissions, qui avait été insuffisant et qu'on déplorait. Mais le travail des services est encore plus complet que ce que le rapport pêche par certaines insuffisances et on s'en rend compte dans les déclarations que vous nous faites. On ne peut pas tout mettre dans un rapport et donc on apprend des choses ce soir qui sont intéressantes, mais ça fait quand même deux ans – c'est long – pendant lesquels on aurait pu être consultés.

Je ne vais pas en dire davantage parce que je souhaiterais demander une suspension de séance, quand les débats seront terminés, afin que nous puissions donner la position formelle du PLR par rapport au vote.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Personnellement, je suis favorable à voter oui mais je trouvais intéressante la question de Cédric Haldimann et j'aurais bien voulu entendre l'avis du Conseil communal parce qu'il y a un potentiel de faire mieux que ce qui est proposé. C'est dommage qu'on n'ait pas la réponse.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais peut-être revenir avec une question qui va pouvoir aider le Conseil communal à répondre. Est-ce que finalement ces CHF 50.- c'est définitif que ce sera CHF 50.- pour les employés communaux ? Ou est-ce qu'on peut réfléchir à une autre solution que de donner CHF 50.- à chacun ? Comme par exemple les offrir aux employés communaux qui prennent des Abeilles aux services de La Chaux-de-Fonds ou donner CHF 10.- supplémentaires à ceux qui prennent CHF 100.-, pour finalement

gonfler la somme de CHF 200'000.-. Est-ce que c'est envisageable ou est-ce que ces CHF 50.- c'est déjà coulé dans le marbre ?

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord j'aimerais rectifier. Il n'y aura pas que les CHF 50.-. Ces CHF 50.- représentent, pour tous les collaborateurs de la Ville, y compris le corps enseignant, un montant annuel d'environ CHF 70'000.-. Il reste CHF 30'000.- qui seront versés – parce qu'on est sur des montants à bien plaisir, qui ne sont pas prévus par le règlement ou par les contrats de travail, pour répondre à votre question Monsieur Moser – pour une partie ou la totalité des primes de fin d'année également en monnaie locale.

Le Conseil communal, à l'heure actuelle, estime qu'un montant de CHF 200'000.-, en regard de la situation financière qui est la nôtre, est déjà un investissement qui n'est pas anodin et ne souhaite pas aller au-delà. Naturellement, ça peut également évoluer selon la conjoncture et la situation financière de la Ville. Notre objectif serait surtout de mettre, dans le système, un maximum d'entreprises parce que le système deviendrait attrayant à la fois pour les entrepreneurs que pour les employés.

Ensuite, la proposition que vous faites sur un pourcentage qui serait offert par la Ville sur des achats, c'est un autre système qui s'approche des bons Reka, qui n'a pas été retenu pour le Conseil communal, parce qu'il ne nous semblait pas être le système idoine qui répondait précisément à la création d'une monnaie locale. On avait l'impression de s'écarter encore un peu plus par rapport à ce qui était souhaité par le Conseil général. On s'écarte, et de fait je vous expliquai pourquoi – je crois qu'il n'y a pas d'autres solutions – de ce qu'on entend de manière assez immédiate avec le terme "monnaie locale". Sur la proposition que vous faites, on avait le sentiment cette fois qu'on ne s'y écartait pas seulement, mais qu'on le dénaturait et ce n'était pas le souhait du Conseil communal.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dès le départ, je suis plutôt favorable à cette création de monnaie unique, sous forme de carte cadeau. Je crois que vous l'avez bien expliqué et on l'a bien compris.

J'ai une forme de remarque-question. Le nom de l'Abeille ? En soit, ça ne me gêne absolument pas, mais s'il y a une optique, à un moment donné, que ce type de bons cadeaux pourrait intéresser nos voisins, ce nom me paraît très chaouois. Voilà, la remarque que j'avais à faire, c'est qu'après c'est toujours difficile de changer un nom.

L'idée de s'inspirer du chèque Reka c'est qu'avec CHF 100'000.- ou CHF 70'000.- à 10%, on mobilise forcément plus, à savoir CHF 1'000'000.- ou CHF 700'000.-. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Monsieur Vaucher, vous avez échappé au chauxois et au Meuqueux notamment.

RIRES

Vous avez aussi échappé au Damier et il y en avait encore quelques-uns qui étaient dans ce genre-là.

En fait, c'est une démarche participative entre les commerçants et les services communaux qui ont traité du dossier qui a abouti au nom de l'Abeille. Le Conseil communal en a pris acte sans véritablement se prononcer. Il nous apparaît que ce nom est assez sympa. Par rapport toutefois au fait que vous évoquez une extension du principe de la monnaie à d'autres collectivités, pour autant que cela fonctionne, faisons un tout petit peu de *realpolitik* commerciale".

Nous n'avons aucun intérêt à étendre notre monnaie locale – vous ne m'écoutez pas s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs des médias – mais alors aucun intérêt à créer une monnaie locale avec la Ville de Neuchâtel alors que nous savons déjà qu'il y a, pour un certain type de commerces, un exode des clients du bassin chaux-de-fonnier vers Neuchâtel. Vous accroiriez cet exode, ce qui n'est pas souhaitable. En continu de la *realpolitik* commerciale, Le Locle n'a aucun intérêt à créer une monnaie locale avec la Ville de La Chaux-de-Fonds alors qu'il y a un exode encore plus massif vraisemblablement des clients loclois vers le centre commercial qu'est La Chaux-de-Fonds. Ça ne pourrait que favoriser cet exode.

On serait ouverts par exemple avec Le Locle, avec le Val-de-Ruz, avec le Vallon de Saint-Imier, avec les Franches-Montagnes, avec la France voisine même. Évidemment, nous sommes ouverts parce que ça profite à nos commerçants mais, de l'autre côté, ils font exactement le raisonnement inverse. En d'autres termes, on est quand même aujourd'hui assez loin d'accepter ou de favoriser une monnaie locale qui permettrait à nos citoyens d'aller encore mieux faire leurs commissions du côté de Morteau par exemple.

M. Hughes Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets juste de faire une petite réflexion comme ça à voix haute. Est-ce qu'il pourrait être envisagé d'étendre effectivement cette monnaie locale à d'autres subventions et aides financières que la Ville octroie notamment à la population ? Je sais qu'à une époque il y avait l'allocation d'hiver qui existait. Il y avait aussi le cadeau de Noël aux enfants défavorisés, notamment ceux à l'Action sociale. Il y avait un certain nombre de choses qui existaient, ou peut-être existent encore. Est-ce qu'à

ce moment-là, ça pourrait donc être envisagé de pouvoir transmettre ce type d'aide financière à travers cette monnaie locale ?

Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La réponse est la même que celle que j'ai faite tout à l'heure à Monsieur Moser : c'est oui, pour autant que réglementairement, légalement, on puisse le faire. Dans un premier temps, ce n'est pas le souhait du Conseil communal. On souhaite travailler avec le système qui est mis en place et le monitorer, mais naturellement nous sommes également à l'écoute des commerçants, à l'écoute des entrepreneurs, à l'écoute de la population, et à l'écoute du Conseil général si à un moment donné, il estimait que nous devions faire une recherche plus approfondie des types de soutien que nous délivrons à la personne. A l'heure actuelle – je regarde ma collègue Katia Babey – je n'en vois pas mais ça vaudrait peut-être la peine, le moment venu, de faire un petit bout de réflexion s'il y avait la volonté d'étendre ce versement en monnaie locale à d'autres aides ou primes à la personne.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai encore une question. Comment le citoyen lambda va pouvoir acquérir ces cartes ?

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il y aura un certain nombre de points de vente de cette carte de monnaie locale. On souhaite également que le design de la carte change de manière assez régulière et, si ça fonctionne, on aimerait aussi travailler sur une démarche participative, avec les écoles obligatoires par un concours pour choisir une petite carte dessinée par des élèves ou, si on veut pousser la qualité, ça peut être un travail qui serait fait avec l'Ecole d'arts.

Dans un premier temps, comme nous avons beaucoup de travail sur cette monnaie locale à l'intérieur des services et qu'il faut désormais avancer, c'est notre Service de la communication et notre photographe-graphiste Aline Henchoz, dont vous connaissez le talent, qui va produire la première carte de monnaie locale. Si je vous parle de ce design, Monsieur Fatton, c'est pour indiquer qu'il y a une volonté de la part du Conseil communal que cette carte soit attractive et que certains Chaux-de-Fonnières aient envie de l'acquérir, d'autant plus si les commerçants font un petit geste.

Il y aura donc des points de vente. Ces points de vente ne sont pas encore déterminés, mais naturellement on pourra l'acheter à la Caisse communale – ce n'est pas très sexy – et c'est fort possible qu'on puisse l'acheter à Tourisme neuchâtelois ou encore au guichet de l'Heure bleue, donc des lieux qui sont très agréables. Nous sommes aujourd'hui en réflexion sur les points de vente, mais il y aura des points de vente faciles à communiquer, accessibles et agréables, dans lesquels on pourra acheter la carte de monnaie locale et naturellement, le cas échéant, la recharger.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci beaucoup. Sur la demande du groupe PLR, je vous accorde 5 minutes de suspension de séance.

SUSPENSION DE SEANCE

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais donner la position du PLR puisqu'on a demandé tout à l'heure une interruption de séance. Le débat pourrait encore continuer s'il n'y avait eu la sonnerie.

C'est un sujet quand même extrêmement complexe, dans lequel on ne peut pas aller tête baissée. On est satisfaits du débat qu'il y a eu. Je pense qu'on a discuté longtemps et ça a pu permettre de rendre attentif le Conseil communal sur les préoccupations qu'on a. On a entendu les réponses de Monsieur Théo Huguenin-Elie concernant les emplois et on espère qu'il ne se trompe pas. Il est dans les affaires et il se rend compte de la situation donc on va lui faire confiance. Quant au rapport avec les commerçants, on fait aussi confiance au Conseil communal, qui nous affirme ici qu'ils sont satisfaits de cette situation.

On va continuer de déplorer de n'avoir pas été saisis auparavant pour peut-être éviter cette longue discussion ce soir, mais finalement on est aussi là, au Conseil général, pour discuter. On va renoncer à demander formellement que soit créée une commission pour continuer mais on souhaiterait que les commissions ad hoc – je ne sais pas laquelle – soient saisies du monitoring et qu'on en parle un petit peu en commission dans les prochains mois pour que les différentes tendances et idées qui sont exprimées au sein de cette assemblée puissent s'exprimer à ce moment-là. Quant à la position des membres du parti – je ne dirais pas qu'on a la liberté de vote parce que tout le monde a la liberté de vote ici – certains vont accepter le rapport car ils vont faire confiance au Conseil communal et d'autres restent encore sceptiques et préféreront s'abstenir.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste un mot sur la commission compétente. Il s'agit de la commission de gestion du Service de l'urbanisme entre autres, puisqu'il s'agit de la Commissions des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie. Chaque groupe y est représenté, donc n'hésitez pas à nous remonter vos questions et c'est avec plaisir que nous vous ferons part du monitoring de la monnaie locale dans le cadre de cette commission.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci beaucoup. Alors je vais vous demander de prendre acte de ce rapport concernant la mise en place d'une monnaie locale.

Le rapport d'information est accepté par 31 voix contre 2 (5 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Dès lors, nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour. Ce sera un débat long.

Rapport du Conseil communal

**relatif au changement d'affectation "Charles-L'Eplattenier ",
bien-fonds partiel 19544 du cadastre de La Chaux-de-Fonds,
passage de la zone de verdure à la zone d'habitation à faible
densité**

(du 7 août 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

La demande pour la construction d'habitations à faible densité est récurrente et constante à La Chaux-de-Fonds. Les réserves de terrain en zone d'habitation à faible densité risquent d'être épuisées rapidement. De ce fait, le Conseil communal va procéder à un changement de zone pour répondre partiellement à cette demande. Il s'agit d'une partie du bien-fonds 19544 au sud de la rue Charles-L'Eplattenier (surface d'environ 1773 m²) qui appartient à la Ville de La Chaux-de-Fonds.

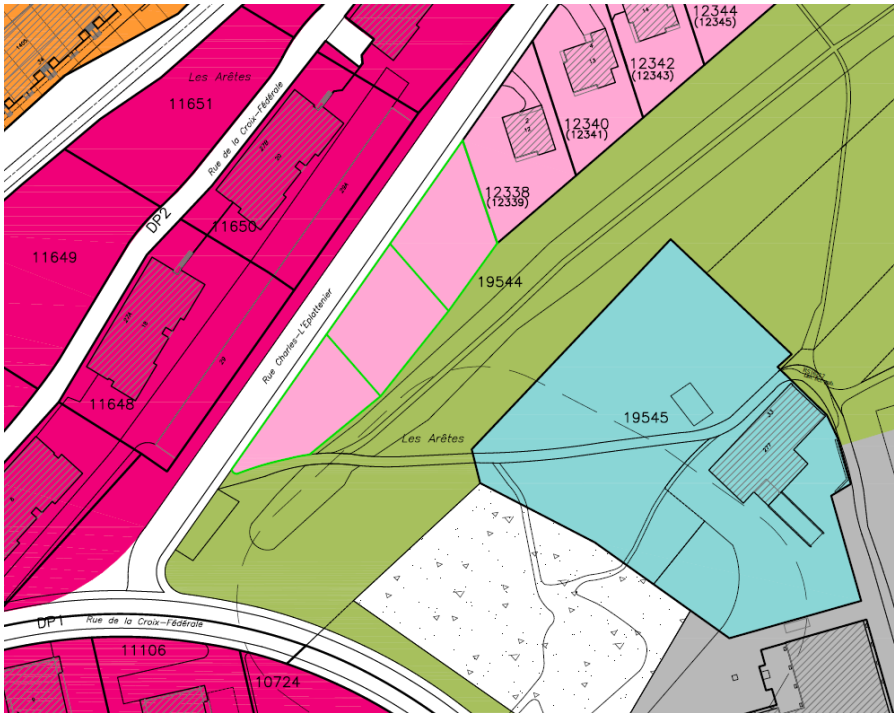


Figure 1: localisation du changement de zone



Figure 2 : localisation du changement de zone

Le changement de zone permettra l'implantation d'au moins trois villas.



LEGENDE:

Zone d'urbanisation 2 (ZU2)

- ZHHD Zone d'habitation à haute densité
- ZHMD Zone d'habitation à moyenne densité
- ZHFD Zone d'habitation à faible densité
- ZUP Zone d'utilité publique
- ZV Zone de verdure
- ZM Zone mixte
- ZT Zone de tourisme

Prescriptions complémentaires

- ONC Ordre non contigu
- OPC Ordre presque contigu
- OC Ordre contigu
- Limite à la forêt

Éléments indicatif

- Forêt
- Futures divisions parcellaire du BF 19544/60

Figure 3 : extrait du futur plan de zones

D'autres changements de zone, du même type, soit dans le périmètre urbain et proche des équipements, seront analysés dans le cadre de la révision générale du Plan et règlement d'aménagement communal (PRAC) qui a été lancée au printemps 2019.

Conformité du changement d'affectation

Plan directeur cantonal

Ce changement d'affectation va dans le sens du projet de territoire cantonal et du plan directeur cantonal qui a été approuvé le 22 juin 2011. Cette conformité est mise en évidence dans le cadre de l'extrait du plan directeur cantonal :

- Fiche U_12 : développer des quartiers durables et mettre en œuvre la politique cantonale du logement. Le but est de rendre plus durable le milieu construit et d'augmenter la qualité du cadre de vie de la population, en développant des quartiers durables et en créant une **offre de logements diversifiée et abordable**.
- Fiche U_13 : la densification interne (dents creuses) et terrains libres hors secteurs stratégiques annonce **80 HE par hectare** en lien avec la desserte transports publics qui est de niveau C. La démonstration est réalisée de la manière suivante (fiche U_13) :

Principe de base : densité HE 80 par hectare (ha) pour ce secteur.

Calcul de la surface brute de plancher (SBP) définie à 50m²/habitant.

Calcul de la densité à atteindre pour 1'773 m² :

$$1'773 \text{ m}^2 / 10'000 = 0.1773 \text{ ha}$$

$$0.1773 \text{ ha} * 80 \text{ HE/ha} = 14,1840 \text{ habitants / emplois arrondis à } 14 \text{ HE}$$

Calcul de la SBP à atteindre :

$$14.1840 * 50 \text{ m}^2 = 709.20 \text{ m}^2 \text{ SBP, arrondis à } 710 \text{ m}^2$$

Ceci implique que le projet futur, réalisé dans ce secteur, devra atteindre une SBP de 710 m², et permettre d'accueillir minimum 14 habitants/emplois. Ces résultats représentent les objectifs de densification (HE et SBP) à atteindre lors de la réalisation du projet.

Plan directeur régional

Dans le cadre du plan directeur régional (PDR) des Montagnes neuchâteloises, ce changement de zone a été annoncé. De ce fait, les ~1773 m² seront déduits dans le cadre de la future révision du Plan d'aménagement local (PAL) afin de rester dans le quota octroyé par le PDR pour l'horizon 2030.

Projet de territoire

Le projet territoire, soumis en examen préalable au Service de l'aménagement du territoire (SAT) le 6 avril 2018, prévoit ce changement de zone.

Des projets de développement sont connus à court terme dans les zones d'habitation à faible densité suivantes (cf. figure 4) :

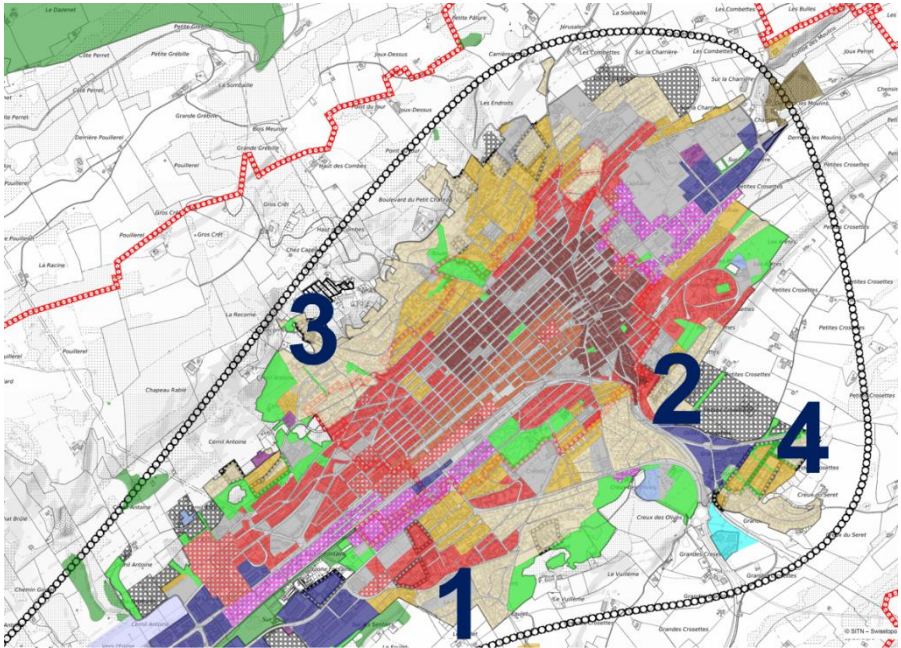


Figure 4: extrait du plan de zones localisant les zones d'habitation faible densité qui devraient se construire ces prochaines années

1. Il y a actuellement des projets de développement sur les terrains des Foyards (biens-fonds 19540 et 19741 du cadastre de La Chaux-de-Fonds) et la quasi-totalité des parcelles sont réservées.
2. Le plan de quartier de La Cluse est en cours de modification et les habitations prévues ne correspondent pas au standing envisagé dans les deux changements de zone souhaités.
3. Le projet Bleu-Bois-Vert est en cours de procédure.
4. Il reste quelques parcelles de disponible dans le plan de quartier Orée-du-Bois 2.

Les autres dents creuses ne font l'objet d'aucun projet à court-moyen terme. Elles seront réévaluées dans le cadre de la révision générale du PAL.

Équipement

Ce terrain est traversé par des conduites d'électricité et de Swisscom qu'il s'agira de déplacer.

Mobilité

Les présentes modifications n'ont aucune conséquence en termes de mobilité et d'environnement. A noter que les parcelles ainsi créées sont à proximité immédiate de la ligne urbaine 301 avec un arrêt à moins de 300 mètres.

Environnement

Protection contre le bruit

Le changement de zone induira un passage du DS III (zone de verdure) à un DS II (zone d'habitation à faible densité).

Protection des eaux

Néant

Sites pollués

Néant

Protection contre le radon

Les précautions nécessaires pour la protection des constructions contre le radon dans les régions à risque devront être prises en compte dans les demandes de permis de construire.

Dangers naturels

Néant

Nature et forêt

Aucune forêt ne se situe à moins de 30 mètres du terrain faisant l'objet de la mise en zone.

Une haie protégée, qui a fait l'objet d'une taille d'entretien au printemps 2018, selon l'arrêté concernant la protection des haies, des bosquets, des murs en pierres sèches et des dolines (RSN 461.106), se situe au sud du changement de zone. Aucun abattage ou élagage lié aux futurs projets de construction des villas n'est prévu.

Fermeage

La Ville, en tant que propriétaire foncier, devra indemniser à hauteur de quelques centaines de francs l'agriculteur qui exploite ce bout du terrain.

Procédure

Périmètre UNESCO

Conformément aux dispositions de la modification du PAL du 12 août 2009, la commission intercommunale d'aménagement du territoire a été consultée pour les projets de planification touchant le périmètre UNESCO et la zone tampon et a donné un préavis positif le 1^{er} juillet 2019.

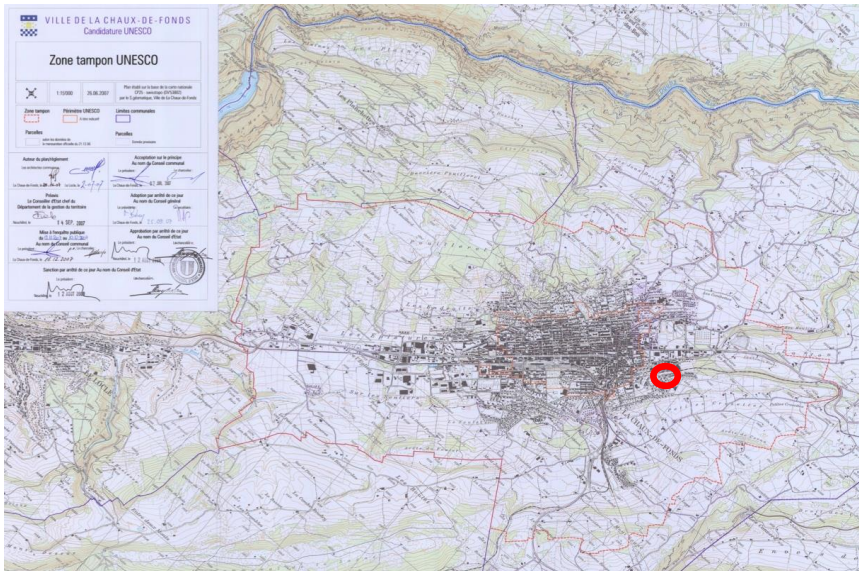


Figure 5 : zone tampon UNESCO

Plus-value

En vertu de l'article 33 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), les avantages et les inconvénients résultant de mesures d'aménagement du territoire font l'objet d'une compensation s'ils sont majeurs. L'augmentation de valeur d'un bien-fonds consécutive à son affectation à la zone d'urbanisation ou à une zone spécifique est réputée avantage majeur constituant une plus-value (art. 34, al. 1, LCAT).

L'affectation partielle du bien-fonds 19544 du cadastre de la Chaux-de-Fonds de la zone de verdure à la zone d'habitation à faible densité fera l'objet d'une perception de la plus-value par l'Etat.

Information à la population

La Ville de La Chaux-de-Fonds a informé les propriétaires voisins par courrier daté du 7 juin 2019 de la procédure en cours. Ils seront à nouveau informés par écrit de la date de la mise à l'enquête publique en cas d'adoption du changement de zone par le Conseil général.

Relevons finalement que la commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie a préavisé positivement ce rapport le 05.08.2019 à l'unanimité des membres présents (sans quorum).

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

La valorisation de ce terrain va dans le sens de la volonté d'attirer de nouveaux habitants et de maintenir ceux qui souhaitent construire de l'habitation individuelle.

Conséquences sur les finances

La vente de ce terrain permettra de dégager des recettes et des nouvelles recettes fiscales si les terrains sont vendus à de nouveaux habitants; a contrario, elle permettra de fidéliser en ville de La Chaux-de-Fonds des habitants déjà présents.

Conséquences sur les ressources humaines

RAS

Collaboration intercommunale

RAS

Eléments relatifs au développement durable

Ce changement de zone va dans le sens d'une densification.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir adopter ce rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), du 22 juin 1979

Vu l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT), du
2 octobre 1989

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), du
15 décembre 1986

Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), du 24 janvier 1991

Vu le décret sur la conception directrice cantonale de l'aménagement du
territoire, du 26 janvier 2005

Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre
1991, et son règlement d'exécution (RELCAT), du 16 octobre 1992

Vu la loi cantonale sur les constructions (LConstr), du 25 mars 1996, et son
règlement d'exécution (RELConstr), du 16 octobre 1996

Vu la loi cantonale sur la protection des eaux, du 15 octobre 1984, et son
règlement d'exécution, du 18 février 1987

Vu un rapport du Conseil communal

Vu le préavis positif de la Commission intercommunale d'aménagement du
territoire

arrête :

Article premier.- Le plan d'aménagement, sanctionné par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan suivant :

- Plans de changement d'affectation "Charles L'Eplattenier", bien-fonds partiel 19544 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, extraits modifiant le plan et règlement d'aménagement de la commune (PRAC) sanctionné le 11 août 1999, échelle 1:5000 / 1:1000, signé le 04.07.2019 par l'auteur des plans et par le Conseil communal le 10.07.2019.

Article 2

Le présent arrêté, préavisé par le Chef du Département du développement territorial et de l'environnement", le xx.xx.xxxx est soumis au référendum facultatif.

Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur à la date de la publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle.

Article 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Monique Gagnebin

Françoise Jeandroz

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un nouveau rapport proposant le passage d'un terrain de la zone verdure à la zone d'habitation. Un de plus oserais-je dire ! Un petit bout par ici, un autre par-là, mais il est vrai que le terrain en question ce soir est petit, que seules trois villas pourront être construites et qu'elles seront à la suite d'autres villas déjà placées.

Le groupe POP va accepter ce rapport mais nous demandons et espérons que toute nouvelle parcelle communale dévolue à l'habitat individuel soit soumise à des contraintes environnementales plus strictes que ce qui est actuellement légal. Nous pensons que l'habitat individuel n'est pas la panacée en ces temps d'urgence climatique. Les terrains en main communale seraient certainement mis plus en valeur si de petits immeubles d'un ou deux étages étaient construits et vendus à des coopératives.

Nous vous remercions de votre attention.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Depuis le mois d'avril 2018, avec l'acceptation de notre postulat sur l'écoquartier de l'ancienne scierie des Éplatures, nous pensions qu'un virage vert était enfin amorcé à La Chaux-de-Fonds. Il nous a fallu déchanter lors du zonage des parcelles aux Foyards.

Pour les Verts, il n'est ici pas question de faire de l'obstruction systématique au dézonage, qui correspond à une logique de densification et/ou diversification que nous soutenons, mais de proposer des bases qui permettent de garantir des standards environnementaux modernes là où notre Autorité a un pouvoir d'agir et c'est pour ça que nous avons déposé un amendement. L'image verte de notre Ville, qui a choisi de vivre à la campagne, avec l'air pur, le soleil et les températures clémentes de 1000m, prend et prendra chaque jour un peu plus de valeur, car même si l'incendie n'est pas chez nous, notre terre brûle à une échelle jamais connue. Vous l'avez sûrement vu dans les nouvelles et le rapport du GIEC – le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – est assez alarmiste.

Alors qu'on parle d'attirer de nouveau contribuables, les atouts qualité de vie et écologie, voire lieu de villégiature, sont des arguments indéniables. Jouons cette carte qui est entre nos mains pour faire avancer un tant soit peu la cause environnementale à notre échelle, capitaliser sur nos avantages et cultiver notre image verte. L'acceptation de cet arrêté par les Verts est liée à l'approbation de notre amendement.

Pour conclure, nous espérons, à ce stade, qu'il n'y a pas besoin de déposer un postulat qui demanderait qu'il n'y ait pas de perte financière pour la Ville dans cette opération. En dernier lieu, nous aimerions savoir

encore quelles sont les dents creuses qui nous seront soumises prochainement ?

Merci de votre attention.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du rapport bien documenté du Conseil communal relatif au changement d'affectation de la parcelle 19544 et en remercions ses auteurs.

Soulignons en préambule que nous sommes sensibles au maintien de la zone de verdure existante en notre Ville et en préconisons même l'accroissement par l'aménagement de nouveaux squares susceptibles de la rendre encore plus attrayante. Dans le cas toutefois qui nous occupe ce soir, le changement fait sens. Il s'agit d'une bande de terrain déjà largement urbanisée en est par des villas. Nous adhérons donc au changement requis ainsi qu'à la subdivision du terrain en trois parcelles destinées à la construction de villas. Elle permettra de fidéliser trois familles à notre Commune et de réaliser leur rêve ici ou d'accueillir de nouveaux contribuables.

Même si la liberté du choix de l'architecte est garantie aux futurs acquéreurs, nous demandons qu'une certaine cohérence architecturale soit respectée. Pouvez-vous nous éclairer sur le prix de vente du m² envisagé ? S'il y a déjà des intéressés ? Et quel est le bénéfice escompté de cette opération ?

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera ce rapport et, vu le succès rencontré par les parcelles des Foyards, ne peut qu'encourager le Conseil communal dans sa volonté de mettre des terrains à disposition pour la construction de villas et, quitte à nous répéter, en vue de fidéliser des habitants à notre Ville, voire d'en attirer de nouveaux.

Merci.

M. Andy Favre, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a accueilli ce rapport avec enthousiasme. Comme le précédent projet situé aux Foyards, la vente de zones à bâtir à basse densité sans maître d'œuvre répond à une forte demande. On peut ainsi espérer d'une part la fidélisation de citoyens déjà établis en Ville, ou d'autre part l'arrivée de nouveaux contribuables. Dans les deux cas, il s'agit de personnes à capacité contributive plutôt élevée.

Nous n'avons pas d'autres remarques ou questions sur ce rapport pour le moment et vous l'aurez compris, nous l'accepterons volontiers. Je vous remercie.

Mme Rose Lièvre Assamoi, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. À la lecture du titre du rapport, on pourrait croire que le Conseil communal supprime une zone de verdure pour construire des maisons, sans foi ni loi. Madame la Présidente, Madame, Monsieur, il ne s'agit pas de piétiner nos verdure et nos lois, mais d'un changement de zone pour des habitations à faible densité, en prolongement des habitations existantes déjà implantées le long de la rue Charles-L'Eplattenier.

Tout en respectant le Plan directeur, le Plan directeur régional et le projet de territoire, ainsi que les lois et règlements en vigueur, le Conseil communal propose trois parcelles destinées à des habitations individuelles à l'intérieur du tissu bâti, pour répondre aux demandes répétées de citoyens qui désirent construire pour rester habiter en Ville au lieu d'aller construire la villa de leur rêve au Val-de-Ruz, sur le Littoral, en France voisine ou dans un canton voisin.

Au vu des chiffres annoncés dans le rapport, force est de constater qu'il ne s'agira pas de petites villas perdues sur de grandes parcelles, mais d'habitations individuelles, qui soit dit en passant peuvent contenir jusqu'à trois logements. En fonction du ou des projets qui seront développés, il pourrait donc y avoir plus de trois logements sur ces nouvelles parcelles. Ces terrains sont idéalement situés dans un quartier paisible, à l'abri du bruit, sur un axe de mobilité desservi par les transports publics et proche de la nature, sans empiéter sur les limites de la forêt ou des espaces réservés à l'agriculture.

Vu la récente diminution de la population du Canton, et tant qu'il sera possible de construire des villas ailleurs en Suisse et en France et que les citoyens auront le désir de ce type d'habitation, notre rôle sera d'encourager la mise à disposition d'une certaine quantité de villas sur notre territoire en harmonie avec la nature afin que de nouveaux contribuables s'installent dans notre Ville et que les contribuables existants y restent.

Le groupe socialiste acceptera le changement d'affectation Charles-L'Eplattenier, bien-fonds partiel 19544 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, passage de la zone de verdure à la zone d'habitation à faible densité pour concilier l'Homme et la nature.

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme vous le savez, même si l'interprétation diffère d'un groupe à l'autre, le Conseil communal s'engage résolument dans une politique d'attractivité résidentielle qui passe notamment par la qualité de vie au cœur de la Cité, par le dynamisme culturel et sportif, par des infrastructures susceptibles de répondre de manière séduisante aux

attentes de nos concitoyens, des nouveaux concitoyens, et aussi – j'arrive au sujet qui nous intéresse ce soir – par la qualité de l'habitat, qui est un élément absolument indispensable à l'attractivité résidentielle.

Certes, l'avenir de l'urbanisme ne tend pas au développement effréné de l'habitat individuel, nous le savons tous, et d'une certaine manière, pour notre territoire, c'est heureux. Il en va de la préservation du territoire, de la rationalisation des équipements et des coûts qui sont inhérents à ces équipements. Cela dit, il est inutile de nier la demande forte, encore dans notre société, pour la villa individuelle et l'attraction aujourd'hui qu'exerce l'habitat individuel sur nombre de nos concitoyens neuchâtois ou au-delà du Canton. Il est également inutile de nier que les communes qui, contre la déontologie de l'urbanisme durable, continuent de développer des zones d'habitat, que ça nous plaise ou non, tendent à se positionner de manière forte aujourd'hui en terme d'attractivité résidentielle. Ça doit nous préoccuper en Ville de La Chaux-de-Fonds. Certaines de nos voisines plus rurales – vous les connaissez, certaines ont été citées – ont des exemples patents. Enfin, il est inutile et cela n'as pas de sens de nous adresser à nos concitoyens, ou à nos potentiels futurs concitoyens, en leur expliquant que l'habitat auquel ils aspirent n'est pas le bon et que nous savons ce qu'ils doivent penser, ce qu'ils doivent aimer, ce à quoi ils doivent aspirer et qu'ils doivent habiter Chaux-de-Fonds !

Aussi, le Conseil communal entend poursuivre, après l'acquisition des parcelles des Foyards, sa politique de mise à disposition – j'insiste ! – nuancée et mesurée de parcelles à faible densité. Pourquoi nuancée et mesurée ? Eh bien parce que le Conseil communal n'entend pas le faire n'importe comment, si vous me passez l'expression. Il souhaite le faire en respectant l'orthodoxie de l'urbanisme moderne et durable, en respectant la rationalisation des espaces et en respectant le territoire, notamment cette frontière invisible et pourtant si nette ici à La Chaux-de-Fonds qui sépare l'espace bâti des grands paysages. En d'autres termes, les parcelles à faible densité qui sont mises en zone et qui seront mises en zone ces prochaines années se situeront toujours dans la continuité du tissu bâti, et j'espère ici rassurer le groupe des Verts notamment, dans l'idéal à l'intérieur de ce tissu bâti – ce que Monsieur Fatton vous avez appelé les "dents creuses" – et seront proches des équipements. En outre, ces parcelles sont mises à disposition petit à petit, en fonction des nécessités, donc on n'envisage pas des grands exercices de dézonage, comme ça s'est produit dans des communes rurales voisines.

La transition est toute faite avec les questions du PS et des Verts : Il y a-t-il des futurs terrains à faible densité qui seront prévus ? Oui, il faut vous y préparer, il y a des terrains qui sont prévus à être zonés en faible densité, notamment dans le cadre de la révision générale du Plan d'aménagement local, avec une vision portant sur les horizons 2040. Le Canton viendra

donc avec le Conseil communal devant votre Autorité pour soumettre le nouveau Plan d'aménagement local. On sera en train de construire ou de définir les parcelles qui pourront être valorisées jusqu'en 2040 et le Service d'aménagement du territoire ne nous permettra pas facilement de venir faire des adjonctions à ce qui vous sera présenté. De fait, naturellement, il s'agira pour nous, alors que nous n'avons pratiquement plus de terrains à faible densité, de prévoir l'avenir jusqu'en 2040.

Alors, les terrains qui sont prévus se trouvent au nord de l'Hôpital, au nord de la Sombaille, ainsi que dans la Boucle de Biaufond. En outre, des discussions ont été engagées aujourd'hui avec l'Etat pour savoir s'il serait possible de zoner plus rapidement le nord de la rue du Mont-d'Amin, au-dessus du terrain de Bellevue, évidemment en préservant l'espace vert et en préservant la piste de luge, donc véritablement en continuité – un petit peu le même exercice que sur Charles-L'Eplattenier – des villas d'ores et déjà existantes le long des équipements, sans attaquer le bel espace vert qui se trouve en-dessus de Bellevue.

J'en profite pour vous donner une situation des Foyards. Alors sachez qu'aux Foyards, les choses avancent bien. Il y a d'ores et déjà dix réservations sur 14 parcelles qui sont des réservations fermes et la liste de personnes qui doivent encore être rencontrées compte encore huit noms. Par ailleurs, certaines personnes ont renoncé aux Foyards pour des questions du prix du terrain. Ces personnes-là pourraient être intéressées à l'avenir par Charles-L'Eplattenier dont le prix oscillera entre CHF 280.- et CHF 300.- le m², ça répond à une question, sauf erreur, du PLR. Pour rappel, aux Foyards, les prix pratiqués étaient élevés, oscillant entre CHF 340.- et CHF 365.- le m² en fonction de la qualité de la parcelle, puisque ce sont des terrains de très grande qualité.

En ce qui concerne la situation financière des Foyards qui a été évoquée par les Verts, alors j'ai une bonne nouvelle. À l'inverse de ce qui avait été précédemment annoncé, nous serons à l'équilibre en raison des coûts des équipements qui sont moins excessifs que prévus. Pour Charles-L'Eplattenier, l'opération est encore plus profitable pour la Ville car il y a peu d'équipements à réaliser et les terrains sont enregistrés à CHF 1.- au bilan. On attend à minima un bénéfice de CHF 200'000.- sur la vente de ces trois parcelles en prenant tout en considération, y compris la plus-value foncière.

Vous avez également évoqué un amendement des Verts. J'imagine que vous souhaitez le développer et que j'y répondrai ultérieurement.

Amendement des Verts – Changement d'affectation Charles L'Eplattenier

Article premier. -

alinéa 1 Le Plan d'aménagement, sanctionnée par le Conseil d'Etat le 11 août 1999, est modifié par le plan suivant :

- Plans de changement d'affectation "Charles-L'Eplattenier", bien-fonds partiel 19544 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, extraits modifiant le plan et règlement d'aménagement de la Commune (PRAC) sanctionné le 11 août 1999, échelle 1:5000 / 1:1000, signé le 4 juillet 2019 par l'auteur des plans et par le Conseil communal le 10 juillet 2019.

alinéa 2 Le présent zonage contient une clause écologique : les constructions devront répondre aux normes Minergie-A.

Article 2.-

Le présent arrêté, préavisé par le Chef du Département du développement territorial et de l'environnement, le XX.XX.XXXX est soumis au référendum facultatif.

Article 3.-

Le présent arrêté entrera en vigueur à la date de la publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la feuille officielle.

Article 4.-

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Pour les Verts
Marc Fatton
François Perret

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il n'y a pas grand-chose à développer en fait. Nous estimons simplement que toute construction actuelle doit aller au-delà des minimums légaux qui sont actuellement en vigueur au niveau cantonal. Pour rappel, dans les années 2010, la marque Minergie-A a été labellisée. Ce sont des maisons zéro énergie, l'habitation est autonome en énergie sur l'année – elle produit donc autant qu'elle consomme – donc ça nous paraît quelque chose de juste logique, en échange d'une zone verte.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis au regret de vous dire que cet amendement n'est pas recevable parce que, réglementairement, on ne peut pas amender l'arrêté de cette manière-là. Vous ne pouvez pas lier un zonage à une norme, ce n'est pas possible. Si vous souhaitiez lier le zonage à une norme, il faudrait créer – dans le Plan et règlement d'aménagement communal, le PRAC – une nouvelle zone qui aurait une définition et dans cette définition vous pourriez éventuellement indiquer une certaine norme. On l'a fait parfois. Nous avons créé ensemble ces dernières années la Zone industrielle 2, avec des normes particulières, uniquement pour le Crêt-du-Loche qui n'est pas zoné en zone industrielle 1 mais en Zone industrielle 2. Nous avons créé dernièrement, dans la perspective du gros développement de la revalorisation de la scierie des Eplatures –mais ça nous servira également dans d'autres dossiers – une zone mixte à haute densité, dans la perspective d'une meilleure densification du tissu bâti. Mais tout ça est une modification du PRAC avec la création d'une nouvelle zone. On ne peut pas, dans un arrêté, évoquer un zonage lié à une norme alors que ce zonage ne dit, dans la loi, strictement rien de cette norme.

L'amendement n'est donc pas recevable et je vous enjoins donc à le retirer. Cela dit, parlons un peu Énergie. En ce qui concerne le bilan énergétique des bâtiments qui seront construits – on a déjà eu ce débat, sauf erreur quand on a discuté des Foyards alors je vais un peu me répéter – sur les parcelles de Charles-L'Eplattenier, il est nécessaire de constater que la Loi sur l'énergie et son règlement d'application vont s'appliquer et il est dit un certain nombre de choses qui sont évidemment tout à fait intéressantes d'un point de vue énergétique. Cette Loi sur l'énergie spécifie, dans son article 38, que les énergies non renouvelables, mazout et gaz, ne peuvent pas couvrir l'entier de la demande d'énergie thermique du bâtiment. Il s'agit donc, pour celui qui construit un bâtiment à faible densité ou un autre bâtiment, d'isoler – c'est la mesure compensatoire – pour ne pas, selon la loi, couvrir l'entier par des énergies non renouvelables. Les permis de construire, à ce sujet, nous indique que de toute façon le standard aujourd'hui veut que tous les bâtiments neufs qui sortent de terre soient, si on leur faisait passer le CECB, à minima sur la note 4 des classements énergétiques.

Par ailleurs, la loi précise également qu'il y a l'obligation de poser des panneaux solaires à minima thermiques si l'agent énergétique est possible, gaz ou mazout, à minima photovoltaïques si l'agent énergétique est une pompe à chaleur. Ces cauteles apparaissent aujourd'hui suffisantes au Conseil communal.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'après l'avis de droit que j'ai pris, il semblerait qu'un législatif a tout à fait le droit de faire un tel amendement.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas paraphraser le Conseil communal, mais puisque Monsieur Fatton a rebondi en prétendant que l'amendement était recevable, je me permets. Il nous semble en effet que l'amendement présente un problème légal, puisqu'on a une zone qui est définie dans le règlement d'aménagement, qui ne dit rien de plus que la Loi sur l'énergie. On a donc un règlement d'aménagement et cet arrêté qui sont contradictoires ; l'un ne dit rien, l'autre dit ça. Au surplus, pour modifier un règlement d'aménagement, il faut un préavis du département cantonal, or là le préavis du département cantonal a été fait sur la base d'un règlement sans cet arrêté. Il faudrait donc peut-être resoumettre cet arrêté pour être sûrs qu'il est vraiment valable, donc nous, au sein du groupe, avons discuté et on se refuse, pour une petite parcelle – elle en fera peut-être trois à l'arrivée selon les dessins qu'on voit dans le rapport – de la conditionner à ces cautèles.

On n'est pas d'accord, c'est faire une exception pour celle-ci alors qu'il faut se projeter dans une vision beaucoup plus large. Or, il y a un Plan directeur des énergies qui est attendu. Ensuite, il y aura un plan d'aménagement qui sera fait. Le Plan directeur des énergies dira normalement ce qu'on peut faire et où, par exemple raccordement obligatoire au chauffage à distance, ou plan de quartier obligatoire, ou quartier durable obligatoire. C'est donc un cadre beaucoup plus global et ensuite des mesures très précises au niveau du plan d'aménagement. C'est tout un système qui doit être en place et pas simplement un aliéna ici qui échapperait notamment au contrôle du Service cantonal de l'énergie. Tout au plus, ce que nous pouvons demander aujourd'hui, pour appuyer la demande des Verts, c'est de dire qu'on espère qu'on verra prochainement le Plan directeur des énergies et qu'il apportera quelques réponses sur qu'est-ce qu'on peut faire et où pour que l'énergie, notamment locale, soit utilisée par le plus grand nombre. Lier une mise en zone pour trois parcelles à une condition comme celle-ci devrait encore être vérifiée au niveau des outils de droit privé. Finalement, la Commune, étant propriétaire de ces parcelles, ainsi que les deux commissions qui vont être consultées pourront aussi refuser de gros prometteurs connus pour faire du non Minergie.

Il nous semble donc que, avec ce rapport de confiance et la possibilité pour le Conseil communal de "choisir" l'acheteur, nous avons tout ce qu'il faut pour que les projets soient de qualité et exemplaires au niveau environnemental. On n'a donc pas envie de retenir, ou plutôt de

conditionner, cette mise en zone à une norme qui, à notre avis, comme l'a dit le Conseil communal, devrait de toute manière repasser au contrôle cantonal pour être validée. À ma connaissance, on ne peut pas amender des arrêtés de mises en zone sans l'accord du chef du Département du développement territorial et de l'environnement.

Voilà, je m'arrête là parce que je vais commencer à paraphraser le Conseil communal. Merci de votre attention.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. N'étant pas juriste moi-même, je ne sais pas si la demande, qui me paraît tout à fait pertinente de la part des Verts, doit être prise dans le zonage lui-même ou est-ce que cette requête et limitation sur la construction ne peuvent pas faire l'objet d'une servitude à grever sur les terrains à vendre ? Est-ce aussi une possibilité qui serait faisable pour conditionner ou alors simplement mettre une condition à la vente ou autre méthode ? C'est là où nous avons un doute, du coup on est un petit peu coincés parce que, dans le cadre des arguments juridiques, si on veut que cette condition soit intégrée à la vente future des terrains, on ne sait pas s'il faut que ce soit fait aujourd'hui, si ça doit être fait lors de la mise en vente, s'il faut passer par une servitude ou par d'autres éléments ? Nous sommes dans l'embarras.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre première idée aurait été de déposer un postulat. Un postulat, lié à ce rapport, aurait toutefois bloqué le dézonage en l'attente de la réponse audit postulat, or on ne veut pas forcément bloquer ce dézonage. Simplement, nos espérances, à nous les Verts, sont régulièrement déçues. Il nous semble qu'il n'y a pas de réelle volonté politique dans cette Ville d'exiger plus que ce que juste la loi ou les règlements demandent. C'est là que nos espérances sont déçues. "Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras pas !", d'où l'idée de cet arrêté.

Maintenant, effectivement, si une servitude sur toutes les futures ventes de terrains pour des nouveau habitats individuels peut entrer en ligne de compte, on pourrait s'en satisfaire et absolument qu'on soutiendrait ça. Je vous remercie.

M. Hughes Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne suis pas juriste non plus mais, en l'occurrence, je m'en réfère quand même à la voix du juriste du Département de l'aménagement du territoire – j'imagine en effet qu'il sait de quoi il parle – qui a un avis qui me semble relativement clair. Je peux comprendre effectivement ce que les Verts aimeraient et la déception qu'ils peuvent ressentir, mais est-ce que de son côté le Conseil communal, pour faire avancer un petit peu les choses, ne pourrait pas prendre un engagement ici devant nous qu'il

portera une attention très particulière aux normes environnementales qui seront déployées sur la construction sur ces parcelles ? Ça nous permettrait à ce moment-là peut-être de pouvoir glisser sur ce rapport actuellement et peut-être alors avancer sur une modification au niveau du PRAC, qui permettrait là aussi de faire en sorte que ça puisse se faire naturellement sur les prochaines parcelles.

Voilà, c'était nos propositions.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne veux pas faire trop long mais on voit que le débat recommence chaque fois qu'on discute d'un micro-zonage. Je pense donc vraiment que le vrai débat doit avoir lieu dans le cadre du Plan directeur des énergies et du Plan d'aménagement local. C'est là qu'on définit les règles des zones, c'est là qu'on applique les mêmes règles à tout le monde parce que les terrains privés il y en partout ailleurs. Dans ce cas-là, on va appliquer des règles spécifiques à trois futurs acheteurs alors que les autres font ce qu'ils veulent. On va leur proposer une servitude, mais pour signer une servitude, il faut être deux. On n'impose pas une servitude. Si on impose une servitude, l'acheteur ne la signe pas et va construire ailleurs. On a dit les endroits où il pourrait construire et je peux vous assurer qu'il reste des terrains à bâtir là-bas aussi.

Encore une fois, on a l'impression que sur chaque nouveau zonage, on essaie d'enfoncer le clou. Je pense que, comme on l'a dit sauf erreur pour les Foyards – ce n'était pas dans cet hémicycle, c'était en commission – on insiste toujours sur ces choses-là et le Conseil communal, en choisissant les acheteurs, pourra bien évidemment faire attention au prix mais également à qui il vend. C'est sûr que si aujourd'hui vous vendez à un promoteur qui veut faire une construction relativement simple et bon marché, vous n'aurez pas du Minergie-A, et si vous vendez ça à quelqu'un qui investit et qui fait un beau projet, ce beau projet sera de qualité et vous serez très proches de Minergie-A ou même carrément Minergie-A.

Alors Minergie-A, je n'y connais pas grand-chose, mais ce n'est pas anodin non plus et tout le monde ne fait pas du Minergie-A et tout le monde ne peut pas payer du Minergie-A. Je pense qu'ici on fait un débat qui doit être fait de manière plus globale au sein-même d'un autre projet qui sera le Plan d'aménagement local.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Deux remarques. La première, je réponds à monsieur Jobin. Si j'ai bien compris, j'ai l'impression que de mettre des cauteles, des servitudes comme on l'a dit, sur quelque chose d'écologique, c'est quelque chose de rédhibitoire. Je crois qu'on a une guerre de retard.

Je crois que c'est attractif et j'ai un exemple très concret, de la ville de Delémont d'ailleurs, où des gens viendraient s'installer ici à La Chaux-de-Fonds si on avait des choses un peu plus écologiques. Je ne suis donc pas sûr que de mettre quelque chose d'écologique, d'offrir quelque chose de plus, soit vraiment réhibitoire. En tout cas, à Delémont, ce n'est pas le cas.

Deuxième remarque – c'est presque une petite boutade – il me semble que le Conseil communal, que j'apprécie sincèrement, manque quand même d'une sensibilité concrète et d'une vision écologique un peu plus longue que la longueur de son mandat. En bref, ce ne sont pas ces trois parcelles qui vont faire changer les choses. On ne va pas s'attaquer sur ces trois parcelles-là, même si ça nous semble quand même un peu logique, mais ça ne veut pas dire néanmoins que nous allons accepter la bouche fermée. Je me demande quand même si ce n'est pas un exemple du fait que les Verts devraient être représentés dans ce Conseil communal, qui, je le répète, est tout à fait apprécié par les Verts.

RIRES

Alors, montrez-nous que vous avez une vraie sensibilité verte et pas que théorique en étant un peu plus proactif.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord, je suis heureux de savoir que Monsieur Lalive postule pour la prochaine législature au Conseil communal.

RIRES

Vous dire également, Monsieur Lalive, que vos connaissances jurassiennes pourront venir sans autre à La Chaux-de-Fonds, elles seront bien accueillies et pourront construire sur des parcelles en mettant le plus d'économie d'énergie, de production d'énergie propre possible. Tout est possible et elles seront donc très bien accueillies.

Je crois que le débat ne porte pas exactement sur ce sujet-là. Ce que vous souhaitez, c'est qu'il y a une action publique qui soit plus résolue. L'outil que vous préconisez est un outil qui ne fonctionne pas sur le plan réglementaire. Il y a eu des propositions qui disent qu'on pourrait par contre lier à des servitudes ou à des conditions de vente, ce qui serait encore mieux que des servitudes. Nous ne serions plus dans la compétence du Conseil général, on serait dans des compétences privées, qui seraient les compétences privées du Conseil communal, avec une grande difficulté au dam de la Loi sur l'énergie pour définir ce qui serait possible, parce que ce

n'est pas rien. Ça va dans le bon sens et ,au-delà de ça, trois villas à faible densité, on reste quand même sur des enjeux qui sont autrement anecdotiques que lorsqu'on parle de la requalification de toute la friche Le Corbusier, avec tous les débats qui avaient animé notre Assemblée, ou de toute la scierie des Eplatures.

Une grande difficulté donc de savoir ce que nous pouvons prendre, Monsieur Chantraine, comme engagement vis-à-vis de votre Autorité. Impossible pour le Conseil communal aujourd'hui de prendre l'engagement d'un raccordement de ces trois villas au CAD, c'est Viteos qui doit être d'accord de le faire. Viteos est une société anonyme, si Viteos perd de l'argent en reliant des villas, Viteos ne fera pas l'exercice ou alors il le fera en sollicitant, auprès des propriétaires, des dizaines et des dizaines de milliers de francs qui sont absolument rédhibitoires pour les propriétaires. Par contre, si Viteos souhaite le faire, parce que ça s'inscrit dans sa stratégie, il est libre. Bien évidemment, j'imagine que la stratégie de Viteos va d'abord vers le raccordement au CAD des grands ensembles, parce que c'est là qu'il y a le plus fort potentiel en terme de durabilité. C'est assez rare que Viteos – il faut vraiment que le CAD passe à côté – soit intéressé par le raccordement des villas sur des zonages à faible densité. Par contre, si Viteos est d'accord de le faire avec la taxe de raccordement, parce que le chauffage-à-distance passe à côté, nous nous pouvons imposer aux nouveaux propriétaires de se raccorder. Ça nous pouvons le faire. La Loi sur l'énergie nous permet de le faire, donc cet engagement je peux le prendre ! Mais l'engagement en amont que Viteos sera d'accord de le faire, malheureusement je ne peux pas le prendre.

Mais encore faudrait-il savoir si aujourd'hui c'est vraiment le CAD qui est considéré comme la panacée ? Pour le Conseil communal, oui, mais c'est un débat qui existe. C'est un débat qui existe ! Si vous souhaitez des panneaux solaires, c'est fait, c'est dans la Loi sur l'énergie, ce sera impossible de construire sans panneaux solaires. Sur cette question-là, le sujet est clos. Si vous souhaitez une pompe à chaleur, là aussi il y a aujourd'hui un débat entre les spécialistes de l'énergie qui accourent avec des avis qui sont extraordinairement différents sur le sujet. Notamment, si on a une pompe à chaleur à 1000m d'altitude et que, dès le mois d'octobre, c'est le réseau d'électricité qui fait fonctionner la pompe à chaleur, car les jours deviennent trop courts et que les panneaux photovoltaïques ne suffisent plus. Ce n'est donc non plus pas la solution et il y a des débats sans fin sur la question de la pompe à chaleur.

Nous, au SUME, nous observons ces débats. Naturellement nous nous documentons – c'est le rôle de tout spécialiste, c'est le rôle d'un chef des permis de construire, c'est le rôle de l'architecte communal – mais force est de constater que nous n'avons pas très clairement l'autorité pour trancher sur le débat du CAD et des pompes à chaleur, si ce n'est qu'on

est tous d'accord que les pompes à chaleur semblent meilleurs que le gaz. Certains le remet en question, mais à tous les coups il est meilleur que le mazout. Imposer aujourd'hui des pompes à chaleur à des habitations, c'est comme imposer à l'époque de l'électricité dans certains quartiers. On ne sait pas où ça va aller avec les pompes à chaleur – par contre pour le CAD on sait – et je pense qu'avant d'imposer il faut quand même savoir raison garder.

Puis après, on pourrait faire des conditions de vente pour des habitations qui tendraient à l'autonomie énergétique. Je vois à peu près de quoi il s'agit, c'est un concept qu'on arrive à peu près à définir, mais je ne sais pas quels moyens on peut utiliser pour arriver à l'autonomie énergétique et c'est extraordinairement cher ! Je vous rappelle que les endroits verts, avec un beau projet, des maisons de grande qualité, ont été extraordinairement difficiles à valoriser. Monsieur Lalive, je vous entends que tout le monde veut ça mais visiblement le promoteur des endroits verts, qui a créé vraiment quelque chose de bien – et c'est sans doute une partie de l'avenir ce qui a été créé – constate que, pour des questions de coûts, ça devient très compliqué.

Pour répondre à vos questions, Monsieur Chantraine, je suis sensible à votre ouverture, mais prendre des engagements fermes en vous disant : "Voilà aujourd'hui ce que nous pouvons exiger avec des conditions de vente", franchement c'est extraordinairement difficile ! Le seul engagement que nous pouvons prendre c'est de faire respecter la Loi sur l'énergie et de chercher à obliger au raccordement au CAD s'il passe à côté et seulement si Viteos est d'accord de le faire. Ça c'est un engagement que nous pouvons prendre mais je ne peux aller plus loin. J'ai mis des "si" et j'ai mis des guillemets parce que je n'aimerais qu'on ne me reproche rien ici mais au-delà de ça, franchement aujourd'hui, c'est extraordinairement difficile d'aller plus loin.

Peut-être que sur un très grand périmètre, pour répondre aussi à la préoccupation des Verts, comme celui de la scierie des Eplatures, il y aura un plan de quartier et dans le cadre du plan de quartier, il y a un certain nombre d'éléments que nous pouvons inscrire qui donnent des indications, y compris sur les exigences énergétiques. C'est finalement ce que vous avez souhaité et nous sommes en train de mettre en place ce plan de quartier en tenant compte de ce qui a été dit par le Conseil général.

Pour rappel, tous les bâtiments de la scierie des Eplatures seront des bâtiments Minergie. Grand débat sur la question de Minergie-P ! Grand débat parce que nombre d'architectes aujourd'hui constatent que l'être humain n'est peut-être pas fait pour vivre dans Minergie-P, parce que l'être humain, quand il fait beau, a envie d'ouvrir la fenêtre. Faut-il vraiment imposer Minergie-P alors qu'on sait que c'est contre-naturel à la manière dont aiment vivre les gens ? Minergie, c'est absolument certain. Des bons

agents énergétiques, des panneaux solaires, des constructions en bois – à voir encore dans quelle mesure on arrivera à imposer tout ou partiellement du bois suisse car ce sont des choses sur lesquelles nous travaillons – et la suppression de toute la circulation sur la scierie des Eplatures, ça c'est quelque chose qui a été décidé et acté par le Conseil communal à la suite de la prise du Conseil général, notamment des Verts. Pourquoi j'en viens là ? Parce que dire que le Conseil communal n'a aucune sensibilité à l'égard de l'avenir et qui ne voit pas plus loin que la fin de son mandat qui, si j'ai bien compris les Verts pourrait se terminer en 2020 avec une accession triomphante de Monsieur Lalive, ce n'est simplement pas la réalité. Ce n'est pas la réalité ! C'est naturellement une préoccupation constante mais que nous souhaitons appliquer de manière pragmatique pour le bien de la Ville de La Chaux-de-Fonds, tout en relevant encore que, pour nous, ces trois villas restent quand même un dossier anecdotique, en regard des autres plans de quartier qui vont être développés ces prochaines années sur des milliers de m² en Ville de La Chaux-de-Fonds.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai l'impression que Monsieur le Conseiller communal Théo Huguenin-Elie m'a fait dire des choses que je ne croyais pas avoir dites.

RIRES

Donc tout le monde est intéressé par les bâtiments écologiques ? Alors ça, je crois que ce n'est malheureusement pas tout à fait encore le cas, mais je sens que ça va venir. Par contre, je pense que certaines personnes avec un fort revenu, qui ont les moyens d'investir lourdement au début, ont la demande d'investir dans des endroits qui vont dans le sens de leurs idéaux.

La deuxième chose que vous m'avez fait dire c'est que le Conseil communal n'a aucune sensibilité verte. De dire aucune, alors c'était peut-être un peu exagéré

RIRES

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Comme cet amendement n'est apparemment pas recevable, je demande aux Verts s'ils vont le retirer ou pas ?

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Étant donné la tournure des événements, je ne sais pas si c'est encore prévu de faire une pause ou pas, mais nous aimerions faire la

pause qu'on puisse aussi discuter au sein de notre groupe pour savoir ce qu'on va décider.

Je profite d'avoir la parole pour faire juste une petite remarque. Je comprends bien tous ces compétences du Conseil communal, mais je trouve tout de même dommage que, si on veut obtenir certaines garanties quant aux constructions futures qui seraient faites sur le terrain de la Commune, on serait obligé de refuser un dézonage. On n'est pas opposés fondamentalement mais on sera obligés de refuser un dézonage parce que le Conseil communal ne prend aucun engagement sur les conditions de vente.

Et pour répondre à Monsieur Jobin, oui, il faut être deux pour signer une servitude ou une condition de vente. J'espère que sur trois parcelles, si on met une condition de vente de qualité Minergie sur les bâtiments à construire, il doit exister trois acheteurs potentiels pour développer des villas ou habitation qui correspondent à ces critères Minergie.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je pensais terminer avant de faire la pause mais si vous aimeriez une pause pour en discuter alors nous prenons 10 minutes.

PAUSE

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres instruments possibles actuellement et qu'apparemment il y a un petit doute que cet amendement ne soit pas valide, on va le conserver.

L'amendement des Verts est refusé par 21 voix contre 12 (3 abstentions).

L'arrêté est accepté par 25 voix contre 12 (0 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons donc passer maintenant au point 6 de l'ordre du jour.

Motion du groupe PLR

"Ayons dans la ligne de mire la bonne cible..."

La Ville de La Chaux-de-Fonds est créatrice de richesse. Ceci fut encore démontré dans le rapport du Conseil communal du 27 février 2019. Le tissu

économique est florissant avec près de 24'000 postes de travail générés par les diverses entreprises implantées sur le territoire communal. Et nous pouvons que nous réjouir des différents développements économiques prévus pour les années à venir. Néanmoins, plus de 55% de ces emplois sont actuellement occupés par des pendulaires et ne nous rapportent donc aucun impôt.

De plus, lorsque l'on prend le temps d'analyser les recettes fiscales de la Commune, nous remarquons que celles des personnes morales ne correspondent qu'à moins de 15% du total alors que celles des personnes physiques, établies à La Chaux-de-Fonds, correspondent à plus de 70%. En mettant en parallèle les deux éléments ci-dessus, il devient donc évident que notre préoccupation principale doit être la hausse du nombre de résidents, en tendant à une augmentation du pourcentage des postes de travail occupés par des Chaux-de-Fonniers. Pour premier objectif, il s'agira de le faire passer au-delà des 50% du nombre total d'emplois présents sur notre territoire. D'ailleurs, plus ce pourcentage sera élevé, moins nous aurons de problèmes de finance et d'impôt. L'emploi est présent, le logement se développe de manière qualitative, les structures scolaires, para- et préscolaires sont efficaces, investissons-nous dans la bonne bataille.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons tous être des ambassadeurs de notre Ville. Nous devons travailler à rendre notre Commune attractive, à redonner une image et une dynamique positive à notre Métropole, dans l'unique but de faire envie. Le développement des mobilités sera extraordinaire pour notre région dans les années à venir, embrayons avant qu'il ne soit trop tard.

Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en prêtant une attention particulière à la structure des contribuables. Elle demande également d'étudier l'éventualité d'externaliser un mandat de marketing dans ce même but. Cette motion invite le Conseil communal à se donner les moyens pour investir sur le bon coq (...cadre frontalier ?).

Pour le groupe PLR

*Cédric Haldimann
Claude-André Moser
Nicole Bosshart
Sven Deschenaux
Sarah Curty
Christophe Ummel*

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule au développement de la motion, j'aimerais déjà me montrer satisfait de deux choses. Tout d'abord de l'engagement du Conseil communal. En effet, lors de la séance des comptes 2018, le 23 mai dernier, le Conseil communal nous a fait part de ses bonnes intentions en matière d'attractivité résidentielle, notamment vis-à-vis des frontaliers, mais il faudrait encore aller plus loin visant tous les pendulaires. Aujourd'hui, avec le rapport sur les parcelles, on également a vu que le Conseil communal a une politique aussi entreprenante au niveau de l'attractivité résidentielle. Ensuite, toujours à cette même séance des comptes, les éléments m'ayant apporté satisfaction sont les interventions de plusieurs groupes. En effet, tous ou presque ont évoqué l'urgence en matière d'habitants. Je ne retirerai donc pas ma motion, car elle a pour but de se pencher sur la réelle problématique que connaît la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Nous avons vécu, lors de la séance d'avril, un débat sur la question de devoir ou non investir plus dans la promotion économique et pas de ne plus investir dans la promotion économique, là est toute la différence. Évidemment, il serait faux de négliger ce domaine-là. Nous sommes d'accord, mais nous devons aujourd'hui fixer des priorités et la priorité est, selon le groupe PLR, l'augmentation significative de résidents dans notre Commune.

Pour comprendre notre position et éviter de revivre un débat houleux, il faut replacer la question dans son contexte et ne surtout pas, comme cela avait été évoqué, opposer les deux stratégies : l'attractivité des entreprises et celles des habitants. Il faut replacer la question dans son contexte temporel. Dans quelques années, notre région se verra bénéficier de contournements autoroutiers efficaces et même d'une ligne directe pour Neuchâtel, qui est devenue primordiale à l'époque à laquelle nous vivons. Il faut donc aujourd'hui nous concentrer à l'établissement de nouveaux citoyens avant que cela devienne encore plus facile de venir travailler chez nous sans y habiter. Le développement des mobilités a également des aspects "dangereux" – et je n'ai pas dit négatif – pour notre région, soit d'être encore plus accessible. Il faut donc remplir la baignoire avant d'en retirer le bouchon et, dans un deuxième temps, quand ces axes de liaisons seront établis, nous pourrons alors miser sur ces derniers pour développer notre secteur économique. L'accessibilité est en effet indispensable et un critère majeur pour les industriels concernant le choix de l'implantation de leurs usines ou de leurs bureaux.

Aujourd'hui, nous n'y sommes pas encore et n'avons pas cet atout primordial pour attirer de nouvelles entreprises. Par contre, nous sommes tous d'accord pour dire que, malgré tout, la Ville de La Chaux-de-Fonds est créatrice de richesse : 24'000 postes de travail générés sur notre territoire

dont plus du 50% occupés par des pendulaires. Pour rappel, ces derniers ne nous rapportent que peu d'impôt, pour autant que l'Etat français nous rétribue leur part des frontaliers. Un impôt d'ailleurs discuté et souhaité de tous. Ajoutée à cela, l'analyse des recettes fiscales qui démontre que le 70% de ces dernières sont rapportées par les personnes physiques établies à La Chaux-de-Fonds, contre 15% seulement par les entreprises. Fort de ces différents constats, il devient donc évident que notre préoccupation principale doit être la hausse du nombre de résidents, en tendant notamment à une augmentation du pourcentage des postes de travail occupés par des Chaux-de-Fonniers, dans une réflexion écologique également.

Cette motion demande au Conseil communal d'étudier une véritable stratégie pour l'attrait de nouveaux contribuables, dans l'idée de ce qui nous a été présenté avec le flyer destiné aux frontaliers. Elle demande d'étudier l'éventualité de mandater à l'externe pour une communication ciblée et de qualité. Le Conseil communal doit se donner les moyens de réussir dans ce domaine. Si nous voulons continuer à faire vivre cette Ville en tant que telle, soit avec des musées, des infrastructures sportives de qualité, un système éducatif efficient, nous devons augmenter le nombre d'habitants. Mais pour cela, et avant tout – et je me répète par rapport à d'autres inventions que j'ai pu déjà faire – rappelons-nous que nous sommes tous des ambassadeurs de notre Ville, surtout nous, membres du législatif chaux-de-fonnier et représentants de la population. Véhiculons une image positive dans l'unique but de faire envie, envie de rester déjà bien sûr, mais aussi envie de venir s'établir à La Chaux-de-Fonds. Travaillons dans ce sens, ensemble, comme nous avons su l'être dans les dossiers les plus importants.

Merci de votre attention.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'avoue que le texte de la motion du PLR a un petit peu fait tiquer chez nous, même si sur le fond nous partageons les avis. Notamment par exemple, à titre personnel, en ce qui concerne la phase de l'imposition de personnes morales, le PLR doit tout de même se targuer de son action énergique et sa volonté continue d'avoir fait baisser l'imposition des personnes morales.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je me permets de vous interrompre car la parole est tout d'abord donnée au Conseil communal.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sans grande surprise, le Conseil communal accepte évidemment cette motion car c'est un sujet qui préoccupe énormément le Conseil communal. On fait des démarches pour les frontaliers mais les pendulaires doivent évidemment aussi être pris en compte. C'est un vrai souci. Il y a urgence de garder nos habitants, il y aussi urgence de venir faire s'installer d'autres personnes, c'est évident, et évidemment aussi le Conseil communal ne va pas arrêter son travail au niveau des entreprises. Il est toujours intéressant d'avoir de nouvelles entreprises, de nouveaux postes de travail qui se créent en Ville de La Chaux-de-Fonds, mais l'intérêt est encore plus grand de pouvoir garder ces travailleurs chez nous et c'est vrai qu'il y a un risque. C'est une grande chance d'avoir un développement de nos infrastructures routières et ferroviaires mais il faut aussi que l'on soit très attentifs à ce que ce ne soit pas encore juste une augmentation de la pendularité.

Le Conseil communal accepte donc cette motion et est d'ailleurs déjà au travail. Il a créé un groupe de travail composé de Théo Huguenin-Elie, du Chef de la communication, de la Préposée au Contrôle des habitants, du Délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier et de moi-même. On a établi un dossier, on a réfléchi à ce que nous voulions faire et actuellement nous sommes en train de consulter différents mandataires. Très prochainement, nous pourrons vous faire part d'un projet beaucoup plus concret. On est vraiment convaincus qu'on doit aller très très vite de l'avant et on espère même être prêts encore sur cette fin d'année. C'est donc vraiment une volonté de travailler à augmenter l'attractivité de notre Ville et finalement on se rend compte, par rapport à ce dossier qu'on vous a présenté l'année passée, qu'on est très actifs au niveau du nombre d'emplois et on est mêmes très bons. Il faut maintenant qu'on travaille encore plus sur cette attractivité de nos habitants et ça passe, pour certains, par le fait d'avoir un terrain pour construire une maison, pour d'autres de nouveaux appartements à louer, pour d'autres encore de nouveaux appartements en PPE. On doit donc essayer de cibler tout le monde et on s'aperçoit aussi qu'on doit vraiment être très très attractifs au niveau de la jeunesse, et surtout des personnes entre 25 et 35 ans. Ce sont en effet ces personnes, qui ne sont pas encore installées définitivement, qu'on doit vraiment capter avant qu'ils aient l'idée de partir ailleurs. Je vous garantis donc que le Conseil communal s'emploie à réussir ce travail-là et nous vous donnerons très prochainement des nouvelles.

M. Hughes Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC se tâte encore et a quelques questions à poser. C'est vrai, qu'en l'occurrence, le groupe UDC est relativement heureux d'entendre Madame la Conseillère communale nous expliquer un petit peu ce qui a déjà été fait et, partant de là, on a beaucoup de mal à comprendre l'intérêt de cette motion, vu qu'un certain de choses sont déjà engagées. C'est vrai que dans cette motion certaines choses nous inquiètent un peu – Monsieur Boukhris avait commencé tout à l'heure en disant qu'il y a des choses qui font un peu tiquer – car chez nous, la phrase "*Ayons dans la ligne de mire la bonne cible...*" montre qu'apparemment ici certains savent mieux ce qui est bon de ce qui ne l'est pas.

Pour nous, on veut dire franchement : quelle arrogance ! Quelle arrogance car les représentants PLR nous soumettent une motion qui d'abord enfonce des portes ouvertes mais en plus dans un ton moralisateur qui en dit long sur la haute opinion qu'ils ont d'eux. La motion enfonce des portes ouvertes parce que le Conseil communal nous a notamment présenté encore récemment des flyers qui étaient édités comme accompagnement à son action de promotion de la Ville auprès de potentiels et futurs citoyens. Le Conseil communal a donc déjà établi une stratégie pour attirer de nouveaux habitants, frontaliers pour la plupart mais pas que, et il a prêté, nous en sommes persuadés, une attention toute particulière à la structure de ces prochains contribuables. Nous savons légitimement que la Conseillère communale en charge de l'économie est une convaincue.

Peut-être le groupe PLR veut exprimer son mécontentement au Conseil communal et en particulier à Madame Morel qui n'en fait pas assez ! Peut-être que le groupe PLR, si on en croit le titre de la motion, estime que l'Exécutif s'est trompé de cible et que sa Conseillère communale, Directrice de l'économie, doit revoir sa copie ? Ou peut-être que cette motion est juste une réponse arriviste et épidermique à une autre motion plus sérieuse mais qui a eu le tort de déplaire au groupe PLR, seul et unique détenteur de la vérité économique ! Nous ne le saurons sans doute jamais... Néanmoins, de la part d'un groupe qui se prétend "défenseur de l'économie locale" mais qui tourne le dos et dénigre des propositions à même de relancer les activités industrielles et commerciales dans cette Ville, venir maintenant en donneur de leçons, nous paraît assez déplacé et effectivement bien arrogant

Revenons à la motion. Elle nous dit que 70% de la manne fiscale communale repose sur les personnes physiques et le groupe PLR voudrait qu'elle soit augmentée. Fort bien, qui ne le voudrait pas ? Nous comprenons donc la démarche et l'Exécutif l'a bien comprise aussi, qui n'a d'ailleurs pas attendu l'intervention du groupe PLR pour avancer. Mais

pourquoi ne choisir que cet unique et pauvre point de vue ? Ayons donc de l'audace... et parions sur les deux tableaux !

Le motionnaire nous dit que la part d'impôts provenant des personnes morales reste inférieure à 15% des revenus fiscaux de la Ville. Battons-nous donc pour la faire augmenter autant que nous pouvons pour accueillir de nouveaux contribuables ! L'essentiel n'est-il pas d'augmenter la masse fiscale ? Une piste serait-elle plus et mieux adaptée que l'autre ? Au groupe UDC, nous pensons que l'on se doit d'explorer les deux voies. Elles ne sont d'ailleurs pas incompatibles, bien au contraire ! Une Ville qui perd des habitants n'est pas attractive pour de nouvelles entreprises. De même, une Ville qui accueille de nouvelles sociétés suscite l'intérêt de cadres et de leur famille, pour autant évidemment que les infrastructures communales en matière scolaire, loisir et autres soient adaptées et notre Ville n'a pas à rougir de ce côté-là. On vient encore d'en avoir une marque avec l'acceptation du rapport sur les parcelles Charles-L'Éplattien.

Pour attirer toutefois de nouveaux habitants, de plus cadres et frontaliers, il va falloir d'autres arguments, et des sérieux ! Est-on prêts, par exemple – et là je me permettrai d'exagérer à dessein sur les exemples – à mettre à disposition un collaborateur pour établir toutes les démarches administratives à la place de ces personnes, et probablement à titre gracieux ? Serait-on disposé à, pourquoi pas, baisser les impôts pour ces nouveaux résidents, à subventionner leur location, à leur vendre des terrains à des prix spéciaux, ou à leur offrir une carte solidement garnie d'Abeilles ? Bref, à prendre toutes mesures permettant à ce cadre de se dire : c'est là qu'il faut être ! Mais attention, c'est prendre également le risque de créer une franche inégalité de traitement entre les nouveaux habitants issus du programme "La bonne Cible" et les autres habitants établis depuis des mois, des années, voire des générations sur le territoire communal. Nous attendons la réponse du Conseil communal sur ce sujet, bien qu'elle nous paraisse assez évidente.

À nos yeux, au groupe UDC, toute démarche visant à attirer de nouveaux habitants doit s'intégrer dans une vision plus large et dévolue à un véritable Service de la promotion économique, bien doté, avec des compétences et des moyens, et que la très grande majorité de ce parlement a appelé de ses vœux.

En conclusion, au groupe UDC, nous ne rejetterons probablement pas la motion, même si elle nous semble superfétatoire, mais nous défendons fermement la constitution du service lié à la Promotion économique, dont d'ailleurs, nous tenons à connaître l'état d'avancement du dossier !

Merci donc au Conseil communal pour sa réponse détaillée sur ce point précis et merci au Conseil général pour son écoute attentive.

Motion PLR – "Ayons dans la ligne de mire, la bonne cible"**Sous-amendement à l'amendement UDC**

"Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en mettant en avant l'ensemble des atouts de la Ville. ~~en prêtant une attention particulière à la structure des contribuables.~~ Elle demande également d'étudier l'éventualité ~~d'externaliser un mandat de marketing dans ce même but.~~ Cette motion invite le Conseil communal à ~~se donner les moyens pour investir le bon coq (...cadre frontalier-?)~~ d'intégrer le traitement de cette motion à celui inhérent à la motion multipartis "Ayons l'audace de nos ambitions", acceptée par le Conseil général le mercredi 10 avril 2019 et réclamant la constitution d'un Service communal de l'économie".

Pour le POP – Karim Boukhris

Pour le PS – Michael Othenin-Girard

Pour les Verts – Marc Fatton

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Étant donné ma petite erreur de forme, je vais profiter de mon intervention pour déjà défendre le sous-amendement qu'a déposé les groupes POP, PS et Verts à propos de la motion.

Je termine juste la remarque de tout à l'heure sur ce qui nous a notamment fait tiquer et redire que Le PLR est un peu modeste en disant que, si l'imposition des personnes morales est aujourd'hui à 15% des impôts globaux, c'est grâce à son action qu'on a divisé par quatre l'imposition morale en un quart de siècle dans le Canton de Neuchâtel.

Sur le fond, et c'est là qu'intervient notre sous-amendement, le problème de la mobilité est un problèmes large. Il nous a occupés ce soir à peu près sur tous les dossiers. Quand il s'agit de la mobilité de la consommation, on est en train de s'adapter en créant une monnaie locale pour que les gens consomment localement. Pour la mobilité des contribuables, ça a déjà été évoqué, on dézone des parcelles pour que les gens construisent des villas parce que c'est la volonté d'un certain nombre de personnes de pouvoir avoir sa propre villa individuelle. C'est une possibilité à offrir pour que les gens s'installent à La Chaux-de-Fonds. Il faut lutter contre la mobilité des activités économiques, pour pas que les acteurs économiques quittent La Chaux-de-Fonds. C'était en effet le but de la motion qui a déjà été acceptée "Ayons l'audace de nos ambitions... !"

La mobilité des personnes actives c'est ce qui nous occupe généralement à l'heure actuelle. Le Canton a également compris la

problématique puisqu'on a vu la dénomination d'un Délégué à la domiciliation car il a les mêmes soucis et doit agir pour avoir des contribuables. Donc ça a déjà été dit, La Chaux-de-Fonds est au Canton de Neuchâtel ce que le Canton de Neuchâtel est à la Suisse.

L'explosion de la pendularité est un phénomène large et c'est aussi pour ça que nous avons ce sous-amendement. Il ne faut pas seulement supplier des personnes fiscalement intéressantes. J'aimerais juste un peu vous parler des chiffres de l'OFS sur la pendularité. Sur la population active en Suisse aujourd'hui, 9 personnes sur 10 sont pendulaires, c'est-à-dire qu'elles travaillent dans une autre commune que leur domicile. C'est énorme ! L'OFS considère en moyenne que chaque pendulaire fait chaque jour deux fois 15km sur un aller et retour. Si on compte le nombre de pendulaires à La Chaux-de-Fonds, ça représente cinq tours de la terre. C'est donc des déplacements importants et, d'un point de vue écologique, on ne peut pas l'occulter et ne se concentrer que sur les contribuables intéressants.

Je profite de la présence de futurs candidats, non pas au Conseil communal mais aux chambres fédérales, pour dire que cette problématique très large de la pendularité devrait être également prise au niveau fédéral, car bien évidemment nous avons nos limites en Ville de La Chaux-de-Fonds. Tout de même, La Chaux-de-Fonds occupe 60% de sa population active, c'est un taux qui est supérieur à toutes les communes du Canton ; toutes les autres communes étant en dessous de 60%.

Cette problématique étant fiscale et environnementale, nous avons soumis notre acceptation de cette motion à la condition de l'acceptation de notre sous-amendement et de celui posé par l'UDC. La problématique étant globale, il nous paraît normal de lier cette motion à celle qui a été acceptée à propos du tissu économique.

Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On nous soupçonne de vouloir en quelque sorte faire la distinction entre deux sortes de gens : les citoyens actuels, qui sont là et à qui on ne doit rien, et les potentiels nouveaux, dont l'UDC nous soupçonne de vouloir faire des rabais fiscaux qui pourraient donner des jalousies aux existants, mais ce n'est pas du tout ça ! À la fin de la motion, on parle de marketing. C'est principalement là autour que notre demande tourne, c'est-à-dire qu'il faut passer la vitesse supérieure parce qu'il y a énormément de gens qui travaillent ici en Ville et qui sont pendulaires qui auraient vraiment intérêt à venir habiter à La Chaux-de-Fonds pour leur qualité de vie, parce qu'on y est bien. Sans que rien ne change, sans qu'on ne leur accorde de rabais fiscaux, ni de cadeaux, ni quoique ce soit, ils auraient simplement l'occasion de rentrer peut-être à midi, ils auraient l'occasion d'avoir toute la

famille unie et de limiter les déplacements. Sans rien changer, plein de gens auraient intérêt à habiter à La Chaux-de-Fonds et malheureusement aujourd'hui ils font que d'y travailler. La demande repose principalement sur l'idée de marketing.

Donc pourquoi une motion ? Parce qu'une motion c'est une demande de rapport et on ne prétend pas avoir la science infuse mais on aimerait demander au Conseil communal, même s'il en a déjà l'attention, d'aller dans ce sens et de revenir aussi nous informer dans un délai raisonnable, en nous donnant également la possibilité de nous exprimer sur ce qu'il fait.

Voilà, c'est tout.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au vu des propos qui ont déjà été tenus, je vais vous épargner la lecture de mon intervention, mais juste souligner que le parti socialiste rejoint les interventions de l'UDC et du POP. Sur le fond, je rejoins même le PLR sur l'intérêt de renfoncer l'attractivité de la domiciliation, c'est évident pour tout le monde. Ce qui nous embête un petit peu, c'est l'opposer avec la première motion, pour moi complémentaire, convaincus qu'il y a l'attractivité au niveau général. L'emploi et la domiciliation sont liés – je ne vais pas revenir sur ça – mais selon nous, il serait pertinent d'employer l'ensemble de cette problématique de promotion, chose qu'il nous manque un tout petit peu ici à la Ville de La Chaux-de-Fonds et c'est dans ce sens-là que le PS soutiendra la suite des débats.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets de reprendre la parole pour préciser certaines choses. C'est un peu dommage finalement qu'on prépare de développements de motion et qu'elles ne sont pas écoutées.

En fait, on parle de priorité. Bien sûr, l'attractivité des entreprises et l'attractivité de nouveaux habitants sont liées car elle ont le mot "attractivité", mais c'est quand même deux sujets différents. La motion d'ailleurs pour l'attractivité des entreprises avait été acceptée, donc maintenant on vient avec une motion qui traite un autre sujet, celui des habitants.

On est d'accord que l'on doit attirer des contribuables, et le POP a un peu parlé des différents contribuables qu'il peut y avoir, mais j'aimerais ajouter qu'il faut quand même une masse fiscale à se répartir si l'on veut une solidarité fiscale. À La Chaux-de-Fonds, il faut quand même qu'on s'inquiète de la structure de nos contribuables et il faut qu'on en prenne tous conscience. Alors on peut retirer simplement la motion, mais je pense que tout le monde a bien conscience qu'il faut s'inquiéter de la structure de nos contribuables pour avoir une solidarité fiscale.

Si on lit la motion et qu'on a écouté mon développement, il n'y a pas de problème de places de travail. Le travail amène certes des habitants mais justement chez nous il n'y a pas de problèmes de places de travail. On n'a pas non plus de problèmes de cadres. Dans nos entreprises, il y a bien déjà des cadres. Le problème c'est qu'ils n'habitent pas à La Chaux-de-Fonds et on met le doigt sur le fait qu'il faut être attractifs pour ce genre de personnes. Bien sûr que le travail, depuis toujours, a amené les habitats, parce qu'il a créé de la richesse, mais justement nous avons déjà cette richesse-là en suffisance. Selon nous, temporellement, ils faut qu'on axe des priorités sur les habitants.

En faisant le tour des notes, j'aimerais juste rappeler qu'avril c'est avant mai dans le calendrier – celui en tout cas que je connais moi – et que ma motion a été déposée en avril alors que les comptes, où il nous a été présenté la stratégie du Conseil communal, c'était le 23 mai.

Merci de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai hésité à prendre la parole mais finalement je la prends quand même. On parle d'attractivité, d'attractivité, ... mais j'aimerais quand même rappeler que La Chaux-de-Fonds, à part le fait qu'elle est métropole horlogère et microtechnique, qu'elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est une Ville qui ne se limite pas à ces caractéristiques. Elle est à la campagne, une des seules ville d'Europe à 1000m d'altitude, une Ville de culture où il fait bon vivre. J'ai moi-même la chance d'habiter dans un immeuble Art nouveau et tous les matins je me lève, je me dis "Youpi, quel bonheur d'habiter dans cette Ville !" et je pense que ce sont des choses comme ça qu'on doit communiquer aux gens aussi.

C'est une ville où souvent les bététiens pensent que c'est un hiver éternel et on me charrie souvent quand je descends dans le Bas du Canton, on me demande si j'ai le traîneau et les chiens à la Vue-des-Alpes. On a un théâtre à l'italienne, pièce maîtresse de l'architecture du 19^e siècle et classé au registre des monuments historiques d'importance nationale. On a la Salle de musique dont l'acoustique ne fait que des envieux, même en dehors de nos frontières. On a la Club 44 qui accueille des personnalité de tout bord et de tout horizon. On a Charles-Edouard Jeanneret-Gris, bien connu sous le nom de Le Corbusier, qui est né à La Chaux-de-Fonds et qui a réalisé la Villa turque, la Maison blanche et d'autres monuments. L'ancien manège qui date de 1958, ses musées – le MIH, le MBA, le Musée d'histoires naturelles, le Musée historique – le Zoo du Bois du Petit-Château, seul zoo de Suisse qui est gratuit, et puis on a la braderie, la Fête de la Montre, la Plages des six pompes, etc. Je ne vais pas épiloguer là-dessus, mais j'ose espérer quand même que c'est ce qu'on promet aussi aux citoyens pour les inviter à venir ici. Nom d'une pipe, vous avez déjà vu

vos sapins quand vous allez vous promener dans la nature ? Ils sont juste magnifiques ! Est-ce qu'on a les mêmes dans le bas du Canton ou dans d'autres régions en Plaine ? Mais non ! Donc c'est aussi ça qu'on doit promouvoir, ce n'est pas seulement le côté "emploi", le côté "pognon", passez-moi l'expression ! Si on fait la promotion correcte de cette Ville, je pense qu'il y a des gens qui viendront s'y établir !

Je m'excuse, je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il se dit beaucoup de choses. Il me semble que je ressens beaucoup d'agressivité entre les groupes et je crois que c'est juste dommage. Le Conseil communal est convaincu qu'il faut travailler à ce sujet. Comme l'a dit Monsieur Fivaz, il faut promouvoir notre Ville avec des choses simples et on est en train d'y réfléchir, on est train de faire le travail. Il est vrai qu'il faut se préoccuper des entreprises et des revenus des personnes morales, mais j'ai juste fait un petit calcul. Imaginez une entreprise qui déclare CHF 10 millions de bénéfice – c'est énorme CHF 10 millions de bénéfice ! – ça représente CHF 360'000.- d'impôt à La Chaux-de-Fonds. Évidemment qu'on serait bien contents d'avoir des entreprises comme ça, mais évidemment aussi qu'on a besoin des personnes physiques. C'est aussi avec la masse de ces personnes physiques qu'on arrive à faire vivre cette Ville. On doit donc travailler sur les deux volets bien évidemment, mais quand une entreprises paie 3.6% d'impôts, il faut un sacré paquet de bénéfices pour que ça se sente véritablement dans nos caisses.

On va donc travailler sur les deux aspects évidemment mais pour le moment, on parle de cette motion de promouvoir notre Ville, de faire vanter ses qualités, montrer ses atouts, les avantages que nous avons par rapport à d'autres grandes villes. Ça c'est la motion qui est déposée ce soir et à laquelle on va répondre. L'autre motion a été acceptée, et on va aussi la traiter. Concernant les amendements, le Conseil communal imaginait ne pas les accepter mais en même temps ça ne nous dérange pas plus que ça. Pourquoi ? Parce que traiter une motion ça veut dire la traiter dans son esprit. Ensuite, quand on étudie le dossier, on va voir plus précisément comment on va amener le sujet. Est-ce que l'idéal c'est de répondre à deux rapports séparés ? De répondre avec un seul rapport traitant de la pendularité et de l'économie ? On verra. On ne peut pas vous le dire aujourd'hui mais on va s'employer à faire ce travail et, Monsieur Chantraine, le mois de mai ce n'était pas très loin et il y a quand même eu encore des vacances et je vous garantis qu'on est déjà très actifs aussi dans ce domaine, donc me dire "Où en êtes-vous ? Que faites-vous ?", c'est quand même encore un petit peu prématuré. Vous aurez des réponses, c'est sûr. La motion a été acceptée et celle-là on va la traiter.

Maintenant, si vous acceptez aussi celle de ce soir, on la traitera aussi. À voir si on fait un seul sujet ou deux ? Ou peut-être qu'il va se passer encore d'autres choses dans l'organisation de cette Ville. Les choses changent, rien n'est rigide et le Conseil communal est ouvert à toutes sortes de possibilités qu'il vous présentera.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Puisqu'on a déposé un sous-amendement, le premier amendement du POP a été retiré car il est intégré dedans.

Je reviens sur l'intervention du représentant du PDC. C'est vrai que dans ce sous-amendement, on demandait également que la notion soit mise explicitement qu'il fallait mettre en avant l'ensemble des atouts la Ville. C'est clair qu'il ne faut pas s'axer sur une seule chose.

Quant à l'autre partie de l'amendement, celui amené par l'UDC, il ne s'agit pas juste de dire si on fait un ou deux rapports de traitement sur les deux motions. Je pense qu'il y a aussi un élément, et là j'aimerais juste rendre attentif le Conseil communal à cela, c'est qu'en faisant de la promotion économique, on peut également directement entamer des discussions de fond. Si l'entreprise vient s'installer à La Chaux-de-Fonds, directement les rendre attentifs à cette problématique. C'est dans ce sens-là que c'était déposé.

À part ça, je suis très heureux que le Conseil communal partage mon avis sur la faiblesse des revenus des personnes morales. Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous allons donc passer au vote du sous-amendement.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sauf erreur, on ne peut voter que pour l'amendement ou le sous-amendement. Est-ce que vous pouvez nous confirmer ceci s'il vous plaît ?

Mme Monique Gagnebin, Présidente : On fait une pause d'une minute s'il vous plaît. On veut juste vérifier.

PAUSE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : C'était bien juste. On va d'abord voter le sous-amendement.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste prendre position sur le sous-amendement de ce

soir. Il y a quelque chose qui nous dérange un petit peu dans ce sous-amendement, c'est qu'on retire le terme marketing qui était vraiment important. C'est aller effectivement plus loin encore que ce que le Conseil communal a pu faire, c'est vraiment d'amener du marketing pour faire vendre la Ville. C'est notamment un élément qui nous dérange dans ce sous-amendement, c'est pourquoi nous allons simplement le refuser.

De plus, on est aussi effectivement sceptiques sur l'unité de matière, parce qu'on parle quand même de deux éléments différents, surtout que la motion concernant les entreprises avait été acceptée. J'ai encore vu ce soir qu'on voulait opposer les deux stratégies et ce n'est en aucun cas notre souhait.

Merci.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On en a discuté. Le fait n'est pas de chercher l'opposition, mais je crois que ce qui a été dit par le Conseil communal avant c'est qu'il ne savait pas si le rendu serait sur un ou deux rapports. Je crois que le représentant du PDC a évoqué, en termes de promotion, toute une série de valorisation de choses qu'on a à La Chaux-de-Fonds, sans parler d'économie ou d'habitat. Je crois que ce qu'il ressort de tout ça c'est la volonté de faire la promo ! De faire une sorte de cartographie, une sorte d'inventaire des forces de notre Ville, les valoriser, que ça soit dans un axe habitat, dans un axe économique, dans un axe de valorisation du patrimoine. C'est ça que le plenum demande sous différentes formes depuis quelque temps. C'est en tout cas l'impression que moi j'ai.

Vous intervenez si je parle pour vous mais j'ai l'impression qu'on ne veut pas un rapport sur l'habitat, un rapport sur le Service de l'économie, etc., on veut une réflexion sur la promotion de cette Ville. Alors si je me suis mal exprimé, je m'en excuse, mais c'est le fond de ma pensée. On tournicote depuis un petit moment, donc je ne sais pas après la forme que vous y donnerez, mais ce qui est sûr c'est que ce ne sont pas deux rapports distincts qui vont arranger le problème. Je crois qu'il nous faut de la hauteur dans cette réflexion et c'est ce que demande le plenum, ou en tout cas une partie, ce soir.

Merci.

Le sous-amendement est accepté par 28 voix contre 10 (0 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons maintenant voter l'amendement sous-amendé.

M. Hughes Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je trouve quand même relativement étonnant qu'on vote maintenant l'amendement par rapport au sous-amendement alors que le sous-amendement a été développé mais pas l'amendement. Il y a quelque chose d'assez bizarre. J'aurais trouvé normal que l'amendement soit développé et, qu'au moment du vote, on dit qu'il y a un sous-amendement qui est présenté sur cet amendement. À ce moment-là, le sous-amendement est développé et on vote le sous-amendement qui comporte l'amendement. Moi, c'est comme ça que je le voyais. Je ne sais pas, mais c'est très étrange maintenant d'arriver à voter un amendement qui n'a jamais été développé par rapport à un sous-amendement qui lui l'a été.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Vous avez certainement raison. Je donne la parole à la personne qui veut défendre l'amendement.

Amendement UDC à la motion "Ayons dans la ligne de mire la bonne cible..."

Le groupe UDC propose l'amendement suivant à la conclusion de la motion PLR :

"Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en prêtant une attention particulière à la structure des contribuables. Elle demande également d'étudier l'éventualité ~~d'externaliser un mandat de marketing dans ce même but. Cette motion invite le Conseil communal à se donner les moyens pour investir sur le bon coq (...cadre frontalier ?).~~ d'intégrer le traitement de cette motion à celui inhérent à la motion multipartis "Ayons l'audace de nos ambitions", acceptée par le Conseil général le mercredi 10 avril 2019 et réclamant la constitution d'un Service communal de l'économie."

Développement :

La motion demandant une stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants plaide franchement pour la constitution d'un Service de l'économie complet avec, à sa tête, une personne forte, munie de moyens et des compétences nécessaires afin de montrer au monde les immenses avantages qu'il y a à

s'installer en Ville de La Chaux-de-Fonds, autant pour les personnes que pour les entreprises.

C'est pourquoi, le groupe UDC propose l'amendement ci-dessus, qui vise à ce que le Conseil communal puisse traiter les deux motions par une seule réponse.

*Pour le groupe UDC
Hughes Chantraine*

M. Hughes Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci.

RIRES

Dans son rapport à l'appui des comptes 2018, le Conseil communal, par la voix de sa responsable des finances, donnait, entre autres recommandations, les conclusions suivantes : "Faire venir de nouveaux résidents pour augmenter le nombre de contribuables et poursuivre une promotion économique active en implantant de nouvelles entreprises".

Alors je ne vais pas être très très long, mais je vais simplement dire qu'il est aisé de comprendre qu'effectivement l'augmentation du nombre de contribuables est une seule et même problématique, qu'elle se décline en personnes physiques ou en personnes morales. Le but est le même, c'est d'augmenter la masse fiscale et donc d'augmenter les possibilités de la Ville.

Nous estimons donc qu'elle doit être traitée dans une seule et même réponse de l'Exécutif et cette réponse doit être la création d'un Service communal de l'économie chargé de la promotion économique de la Ville, sous toutes ses formes.

Voilà je vous remercie.

L'amendement sous-amendé est accepté par 28 voix contre 10 (0 abstention).

La motion amendée est acceptée par 38 voix contre 0 (0 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Vu l'heure tardive, je vous propose de traiter les objets restants de l'ordre du jour lors de notre prochaine séance et je mets fin à celle-ci. Nous nous retrouverons donc le 26 septembre dans cette salle.

J'espère également vous rencontrer à l'ouverture officielle de la 45ème Braderie et la 9^e des Horlofolies, qui nous promettent des spectacles magnifiques ce vendredi à 17h30 sous la tente d'Espacité.

Bonne soirée, bonne nuit.

Séance levée à 22h35.

La présidente :
Monique Gagnebin

La secrétaire :
Françoise Jeandroz

La secrétaire-rédactrice :
Eliana Merola